

# CINQUIÈME PARTIE

BRUXELLES SOUS LE GOUVERNEMENT AUTRICHIEN (1716-1795)

## I. VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VI

(1716-1740).

**L**A CONCLUSION DES TRAITÉS DE PAIX DE 1713, 1714 ET 1715 ENTRAÎNA le licenciement d'un grand nombre de soldats. Ceux-ci se répandirent dans les campagnes et dans les villes.

Peu désireux de se remettre à un métier productif — ou incapables de trouver de l'emploi — ces militaires rendus à la vie civile se livrèrent à la mendicité ou, de préférence, à la maraude et au brigandage. Jusque dans la capitale ils se signalaient par des meurtres et des vols à main armée.

Ces faits furent l'occasion de dissensions entre le Magistrat et les autorités autrichiennes de l'armée d'occupation. La ville prit des mesures en vue de l'arrestation des vagabonds et autres gens sans aveu.

GOUVERNEMENT DU MARQUIS DE PRIÉ

(1716-1725).

L'illustre prince *Eugène de Savoie*, nommé gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, le 25 juin 1716, se fit représenter par un noble Piémontais, Hercule Turinetti, *marquis de Prié*, ministre plénipotentiaire. Celui-ci se rendit fort impopulaire. Fraîchement accueilli par la haute noblesse indigène — notamment par les d'Ursel et les d'Arenberg —, il se fit bientôt détester par le menu peuple et par la bourgeoisie. Sur son passage, la foule des quartiers de la ville basse se plaisait à faire entendre des paroles injurieuses. Le sobriquet « Marquis de Pillé », qui se répandit à travers le pays tout entier, est symptomatique de l'opinion que l'on se faisait au sujet de l'honnêteté du ministre.

L'aversion populaire s'étendit d'ailleurs à l'épouse et aux fils du marquis.

Entre Prié et le Conseil d'État les froissements se multiplièrent dès les premiers contacts. Le Conseil était d'autant plus hardi qu'il se sentait soutenu par l'opinion publique, notamment par les « nations » de Bruxelles.

Ces dernières attendaient avec impatience l'occasion de faire annuler le Règlement addi-

tionnel du 12 août 1700 (v. p. 170). Elles crurent le moment venu en 1717. Après le renouvellement du Magistrat, les nouveaux doyens refusèrent de prêter le serment prescrit. Appelés individuellement devant les commissaires spéciaux chargés par le Gouvernement de l'examen de l'affaire, les doyens demeurèrent inébranlables. Tous étaient décidés à ne pas faire un serment que leur conscience réprouvait. Le Conseil de Brabant, appelé à se prononcer, déclara que le serment était régulièrement dû. Fort de cette déclaration, le marquis de Prié décida de recourir à des mesures de contrainte. Des compagnies de grenadiers et de dragons appelées dans la capitale témoignèrent de ses intentions.

Mais leur présence, pas plus que les démarches entreprises par l'archevêque de Malines, le prince de Rubempré, le bourgmestre et d'autres autorités, ne parvint pas à réduire l'opposition des « nations ».

Le 24 mai 1718, les doyens furent une nouvelle fois convoqués à l'Hôtel de ville : tous refusèrent le serment, sauf un : l'étainier Van Ypen. Les gens du peuple, irrités, se ruèrent vers la demeure du traître puis vers celle du bourgmestre et les mirent, l'une et l'autre, au pillage. Les rassemblements tumultueux ne cessèrent de se former, en dépit de l'intervention des patrouilles militaires. Dépassant les rues, la foule n'hésita pas à lapider la troupe chargée du rétablissement de l'ordre. Les serments d'ailleurs prirent aussitôt parti pour les bourgeois. Ils occupèrent la Grand'Place et fermèrent par des chaînes toutes les rues y donnant accès. L'insurrection était maîtresse de tous les quartiers du bas de la ville. La garnison s'était concentrée dans les quartiers du haut.

Prié se vit contraint de céder. Il autorisa les doyens « à faire provisionnellement, et jusqu'à ce que l'empereur en eût décidé, le serment sur l'observance du règlement de 1619 ».

Dès que cette concession fut connue, des feux de joie s'allumèrent sur toutes les places et à tous les carrefours de la cité.

En juillet suivant, Prié dut reculer une nouvelle fois. Par un décret du 19, il annula toutes les dispositions prises contrairement aux anciens privilèges. Mais, arrachées une à une, ces concessions ne pouvaient ramener ni la confiance ni un complet apaisement. L'insurrection n'avait pas manqué de remuer profondément la tourbe des bas-fonds sociaux et toute cette partie de population bruxelloise, aigrie par la misère, qui n'ayant rien à perdre croyait n'avoir qu'à gagner au désordre public. Entraînée par quelques meneurs, une bande de « mauvais garçons » et d'exaltés se précipita un soir vers la Chancellerie de Brabant et la maison du Chancelier et les mit l'une et l'autre à sac. D'autres bandes s'attaquèrent aux propriétés de diverses personnes ayant des attaches plus ou moins directes avec le gouvernement, ou simplement suspectes d'être disposées à consentir la levée du subside. Pour mettre un terme à ce déchaînement de violences, les serments et les gardes bourgeoises prirent les armes et le Magistrat invita tous les habitants à illuminer leurs maisons, afin de faciliter la chasse aux malveillants.

Mais, en même temps, Prié donnait aux troupes des garnisons de province l'ordre de se réunir dans la capitale. Les Bruxellois, informés de cette mesure et la considérant comme un acte d'hostilité à leur égard, contraignirent le bourgmestre à appeler sous les armes tous les citoyens de 16 à 60 ans. Leur attitude énergique imposa; Prié annula ses ordres, non sans éprouver une amère rancœur et un violent désir de vengeance, ainsi qu'en témoigne une dépêche du 25 juillet, dans laquelle se trouve cette phrase caractéristique : « ce pays (le Brabant) doit perdre ses privilèges ou ses privilèges le perdront ».

Aussi Prié ne cessait-il de réclamer du gouvernement de Vienne l'envoi d'importants renforts militaires. La conclusion de la paix de Passarowitz (21 juillet 1718) permit à l'em-

pereur de répondre à son appel. Le 26 novembre, les Bruxellois virent arriver dans leurs murs le régiment des dragons du prince Eugène; le 28, celui des dragons du comte de Vehlen; puis, au cours des mois suivants, les régiments d'infanterie du comte de Bonneval et du prince Louis de Wurtemberg. Des corps de garde fortifiés furent établis dans divers quartiers de la ville. Tout rassemblement fut interdit, ainsi que toute réunion des serments ou des gardes bourgeoises. Des perquisitions domiciliaires furent ordonnées pour rechercher les étrangers ou vagabonds (qu'un édit du 11 février 1719 obligera à quitter la capitale, sous peine de sanctions corporelles et d'un bannissement perpétuel).

Une quarantaine d'arrestations furent opérées. L'échafaud, sur lequel cinq des individus appréhendés furent battus de verges, demeura en permanence au milieu de la Grand'Place.

La population bruxelloise n'avait pas résisté. Prié, convaincu de l'avoir matée, se crut assez fort pour l'humilier davantage. Il fit notifier aux doyens des « nations » qu'ils eussent à prêter serment sur le règlement additionnel de 1700, sous peine de bannissement perpétuel et de confiscation de biens. Mais, contrairement à ses vœux, les doyens refusèrent de se soumettre. Furieux de cette résistance inattendue, Prié chargea le procureur général Hemptinnes et le fiscal Charliers de prendre secrètement les informations judiciaires nécessaires pour justifier l'arrestation des plus obstinés d'entre les doyens et, principalement, du doyen de la nation de St-Nicolas, l'ardoisier-tourneur de chaises FRANÇOIS ANNEESSENS, considéré comme « le véritable chef et le moteur principal des désordres ».

Le fiscal, ayant obtenu les décrets de prise de corps, fit procéder à l'arrestation d'Anneessens, de Jean-François Lejeune, syndic de la nation de Saint-Jean, de Jean-François Vanderborght, syndic de la nation de Saint-Laurent, des doyens Gabriel Dehaeze, maître chaudronnier, Adrien Coppens, maître maçon, et fit perquisitionner dans leur domicile.

Les autres syndics et doyens se hâtèrent de fuir Bruxelles pour échapper à la répression; mais le populaire, moins timide, manifesta sa colère en incendiant l'échafaud toujours dressé sur la Grand'Place. Cette démonstration ne pouvait, cette fois, intimider le Gouverneur. Bien décidé à aller jusqu'au bout de sa vengeance, Prié donna l'ordre de sévir. La troupe dégageda la place et l'occupa en force. En lieu et place de l'échafaud, elle dressa une double potence garnie de dix pointes de fer. De nombreuses patrouilles circulèrent sans arrêt par les rues de la ville.



Fig. 162. Statue représentant le doyen François Anneessens. — Elle orne la place désignée du nom du martyr bruxellois.

Cliché prêté par la *Radio-Scolaire* (I. N. R.).

Le 22 mars, on convoqua les doyens des « nations » pour le consentement à la levée des vingtièmes. Après une vive résistance, ils finirent par voter la levée afférente à l'année 1717. Assemblés le 26 avril suivant pour le vote de la levée de 1718, ils refusèrent de se prononcer tant que leurs collègues incarcérés n'auraient pas été libérés. Ils ne cédèrent aux pressions, manœuvres et menaces du gouvernement qu'après une série de quatre-vingts convocations. Encore ne cédèrent-ils pas tous !

Pendant ce temps, Anneessens et les quatre autres doyens étaient maintenus au secret dans la Steenpoort. Bien que privés de l'assistance d'un avocat et d'un procureur, ils n'en persistaient pas moins dans une attitude d'admirable fermeté.

Mais les fiscaux Duchêne et Charliers poursuivaient activement leur enquête. Tous les éléments de celle-ci ayant été rassemblés, les doyens furent traduits devant le Conseil de Brabant. Le 9 septembre Anneessens fut condamné à la décapitation, Dehaeze, Lejeune, Coppens et Vanderborcht à un bannissement de quatre-vingt-dix ans hors des territoires relevant de l'empereur. La confiscation des biens était, en outre, ordonnée.

Parmi les personnes arrêtées pour participation aux désordres et pillages, sept furent condamnées à être pendues, après avoir été marquées au fer rouge et fouettées publiquement; quatre autres, au bannissement.

A la nouvelle de ces terribles sentences, une émotion très vive se répandit parmi le peuple. Des démarches furent aussitôt entreprises auprès du Chancelier de Brabant et auprès du marquis de Prié, par les échevins de la ville et par quelques ecclésiastiques. Ce fut en vain. Le ministre plénipotentiaire, farouchement décidé à la vengeance, resta insensible à la pitié.

Anneessens, extrait de la Steenpoort, fut hissé sur une charrette. Indigné de se voir lier bras et jambes, le courageux sexagénaire s'enferma dans une attitude stoïque, les yeux fixés sur le crucifix que lui tendait le confesseur assis en face de lui. Précédée d'un escadron de dragons et entourée d'archers à pied et à cheval, la fatale charrette s'ébranla, se dirigeant vers la Chancellerie.

Lorsqu'elle fut arrivée, on délia le prisonnier et on le conduisit devant les juges assemblés sous la présidence du Chancelier. Anneessens protesta vivement contre les accusations portées contre lui. A propos du considérant relatif à son refus de prêter le serment sur le règlement additionnel, il dit, s'adressant au conseiller Bauwens : « Monsieur, vous avez voulu me donner huit mille florins pour que je fisse le nouveau serment; je vous répondis que mon âme n'était pas à acheter pour aucun bien de ce monde ». Lorsque la lecture de la sentence fut achevée, il s'exclama encore : « Seigneur Dieu, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font ».

Invité, selon l'usage, à signer sa condamnation, il s'y refusa obstinément, protestant encore de son innocence absolue : « Sur mon âme qui ne sert qu'un Dieu et non les puissants de la terre, non, je ne signerai pas. Je meurs innocent ! Que la mort expie mes péchés et puisse être utile à mon pays ».

Sur l'échafaud, agenouillé devant le billot, l'héroïque vieillard dit encore à son confesseur : « Je déclare faux ce qui m'a été imputé. Ce que j'ai fait, ce que j'ai dit, je l'ai fait, je l'ai dit dans l'intérêt général. Je le maintiendrai dans l'éternité, soyez-en certain, mon père. Mon âme est plus tranquille en ce moment cruel que celle de mes juges ».

Le bourreau, alors, fit son terrible office.

Ainsi s'acheva ce drame politique. Aux yeux des Bruxellois, Anneessens devint le symbole de la liberté en lutte contre l'oppression étrangère.

Mais le coup frappé par Prié ne pouvait manquer d'inspirer la crainte à la masse. Aussi, au mois de février de l'année suivante, le gouvernement obtenait-il sans peine le serment des doyens sur le règlement additionnel de 1700, ainsi d'ailleurs que le consentement à la levée des subsides pour 1719.

## GOVERNEMENT DE L'ARCHIDUCHESSE MARIE-ELISABETH

(1725-1741).

Fin décembre 1724, l'empereur se décida à rappeler son ministre plénipotentiaire et, en remplacement du prince Eugène de Savoie — qui venait de renoncer à ses fonctions de gouverneur général —, il nomma sa propre sœur l'archiduchesse Marie-Elisabeth. Aussitôt l'animadversion populaire se calma. Les Belges, en général, et les Bruxellois, en particulier, se rallièrent progressivement à un gouvernement qui assurait la sécurité du pays et tentait de stimuler l'activité économique.

## SOUS LE RÈGNE DE MARIE-THÉRÈSE

(1740-1780).

L'empereur Charles VI était mort le 19 octobre 1740. L'archiduchesse Marie-Elisabeth le suivit dans la tombe moins d'un an après (26 août 1741).

Le gouvernement intérimaire des Pays-Bas fut assuré d'abord par le comte Frédéric de Harrach, puis par un noble belge, le comte Ferdinand de Königsegg-Erps.

Enfin, le 15 mars 1744, arriva dans la capitale le nouveau gouverneur général des Pays-Bas, le duc *Charles-Alexandre de Lorraine*. Il était accompagné de son épouse l'archiduchesse *Marie-Anne*, sœur de l'impératrice. Le comte de Königsegg les reçut à l'entrée de l'Allée-Verte, dans une tente somptueuse. Puis le Magistrat urbain les accueillit à son tour, d'abord à la porte de Laeken, puis devant l'hôtel de ville; de là, les princes furent conduits à Sainte-Gudule pour le Te Deum, d'où ils gagnèrent le palais de Nassau, devenu résidence de Marie-Elisabeth depuis qu'un violent incendie avait détruit le vieux palais du Coudenberg (1731).

Peu après, la *Guerre de la Succession d'Autriche* forçait l'archiduc à quitter les Pays-Bas pour aller combattre les armées prussiennes. Son épouse, demeurée à Bruxelles, mourait quelques mois après, des suites d'un accouchement prématuré (décembre 1744). Le comte de *Kaunitz-Rittberg* fut chargé de l'administration du pays en qualité de « ministre plénipotentiaire subrogé pendant les absences du



Fig. 163. Portrait de l'impératrice Marie-Thérèse, gravé par Petit, d'après M. de Meytens.

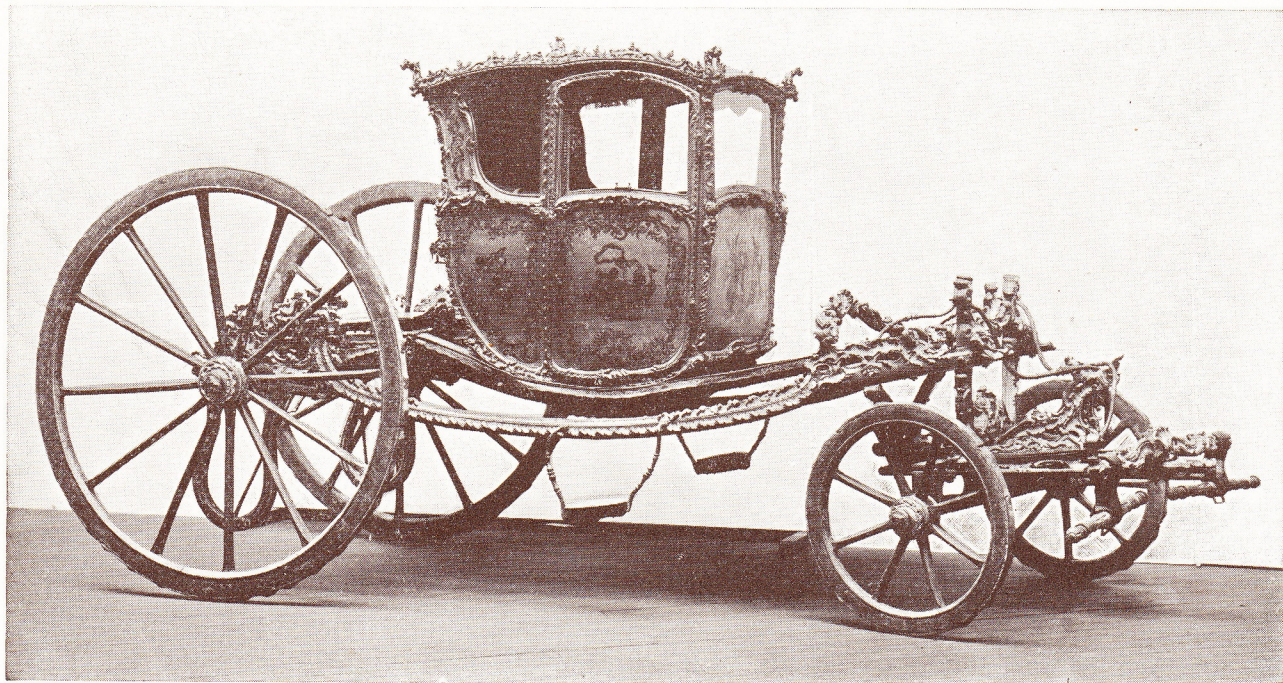


Fig. 164. Coupé de gala Louis XV. — Musée de la Voiture au Cinquantenaire. — Cliché prêté par la T. C. B.

sérénissime gouverneur ». Sa tâche allait être bien difficile, en raison de l'invasion du pays par les armées de Louis XV, commandées par le maréchal de Saxe.

Notre territoire devint un des principaux théâtres des opérations. Les troupes françaises s'y battirent contre les troupes autrichiennes, anglaises et hollandaises. *Bruxelles* fut encombré de militaires hollandais placés sous les ordres du général Vanderduyn.

Cet officier témoigna d'une inactivité coupable. Les Français purent, sans qu'il tentât la moindre sortie, prendre leurs quartiers d'hiver tout autour de la ville, à *Laeken* — où s'installa le quartier général ennemi, — à *Koekelberg*, à *Molenbeek*, à *Anderlecht*, à *Schaerbeek*, à *Etterbeek*, à *Ixelles* — notamment dans un bâtiments de l'abbaye de La Cambre.

A la requête d'une délégation bruxelloise, le maréchal de Saxe promit d'épargner la cité. L'artillerie française battit seulement les avancées de la porte de *Schaerbeek* et le quartier proche de cette dernière. L'ouvrage à cornes couvrant la dite porte ayant été emporté d'assaut, Vanderduyn fit aussitôt hisser le drapeau blanc. Des négociations s'ouvrirent et, le 21 février 1746, la *capitulation de la place* était signée. Elle stipulait, entre autres choses, que toute la garnison serait prisonnière de guerre, que les autorités autrichiennes et les conseils de gouvernement pourraient se retirer librement à Anvers, que les États de Brabant et le Magistrat de Bruxelles conserveraient leurs emplois et privilèges.

Une *garnison française* se substitua aux troupes hollandaises. Elle comprenait quinze bataillons d'infanterie, deux régiments de dragons et un régiment de cavalerie. Le 4 mai suivant, le roi Louis XV, accompagné d'une brillante suite de seigneurs, fit son entrée dans la ville. Il n'y fit qu'un bref séjour, mais y revint encore trois fois.

L'administration française fut très vite impopulaire à cause des exactions de toute nature — fournitures, indemnités, taxes et charges diverses — et du mépris témoigné à l'égard des traditions et coutumes locales. Deux mesures surtout apparurent odieuses : l'établissement du *pasport* (coûtant une couronne et valable seulement pour un mois) pour se rendre d'une ville à l'autre, et plus encore l'instauration d'un système de *conscription militaire*. Bruxelles, que les *exigences fiscales* croissantes de l'intendant Jean Moreau de Séchelle avaient déjà indisposé, manifesta vivement sa mauvaise humeur en apprenant l'obligation de fournir 270 recrues, à désigner par tirage au sort. Son attitude, qui était aussi celle des autres villes, des villages et hameaux du Brabant, contraignit l'occupant à substituer un système d'*enrôlement volontaire* à celui du tirage au sort.

Aussi est-ce avec une joie non déguisée que l'on apprit la conclusion du *traité d'Aix-la-Chapelle* mettant fin aux hostilités (23 octobre 1748). Lorsque, les 27 et 28 janvier 1749, les troupes de la garnison et les fonctionnaires de l'intendance française quittèrent la capitale, l'allégresse populaire ne connut pas de bornes. Les régiments autrichiens, revenus aussitôt, furent accueillis par les joyeuses sonneries des cloches et par d'exubérantes acclamations. Des feux d'artifice prolongèrent durant toute la nuit les manifestations d'enthousiasme.

Celles-ci se multiplièrent lorsque, le 2 avril suivant, *l'archiduc Charles revint s'installer à Bruxelles* (1).

A partir de ce moment et jusqu'en 1780, c'est-à-dire pendant une trentaine d'années, la *paix ne fut plus troublée*. L'archiduc, dépourvu d'ambition politique, laissait le soin des affaires d'État au ministre plénipotentiaire (2). Il sut conquérir l'âme populaire par sa bienveillance et sa bonhomie. Lorsque, après une grave maladie qui fit craindre pour sa vie, il reparut pour la première fois en public, la foule bruxelloise le salua d'interminables acclamations et le Magistrat organisa des bals, des feux d'artifice et cent autres festivités en son honneur.

En 1769, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du gouvernement de l'archiduc, l'expression du sentiment populaire ne fut pas moins significative. (3) Le magistrat fit frapper des médailles pour commémorer l'événement, tandis que les États de Brabant votaient les subsides nécessaires à l'érection d'une statue de l'illustre jubilaire sur la place des Bailles (la place Royale actuelle).

Aussi l'affliction du peuple fut-elle profonde lorsqu'en 1780 se répandit l'annonce du décès de l'archiduc, survenu au château de Tervueren le 4 juillet.

La douleur du peuple fut non moins vive lorsque, peu de temps après, le 29 novembre, mourut l'impératrice Marie-Thérèse. Celle-ci n'avait cependant jamais visité le pays.

---

(1) Dans la capitale résidaient : le Conseil d'Etat, le Conseil privé, le Conseil des Finances, le Conseil de Brabant, la Chambre des Comptes, la Cour féodale, les Chambres suprêmes, le Tribunal de la Foresterie, le Consistoire de la Trompe, la Chambre de Tonlieu, l'Audience militaire, la Chambre d'Uccle, les Officiaux de la Trésorerie et autres organismes d'Administration générale, provinciale et communale.

(2) Général marquis de *Botta-Adorno* (1749), puis le comte de *Coblentz* (1753 à 1770), puis le prince Georges-Adam de *Starhemberg* (1770).

(3) On en trouve une description détaillée dans le « Précis historique de la vie du duc Charles de Lorraine et de Bar », de Foppens. Bruxelles, 1775.

## RÈGNE DE JOSEPH II

(1780-1790).

Joseph II succéda à sa mère Marie-Thérèse.

Il arriva à Bruxelles dans la nuit du 2 juin 1781 et y résida pendant un mois, se refusant à toute manifestation spectaculaire. Il sortait cependant fréquemment, mais en toute simplicité, visitant les monuments de la cité, s'intéressant aux fortifications, aux hôpitaux, aux hospices, aux ateliers de la Monnaie, à l'Entrepôt nouvellement érigé à proximité des bassins intérieurs, aux établissements industriels de toute nature.

Dans l'intervalle, les nouveaux gouverneurs, l'*archiduchesse Marie-Christine*, fille préférée de Marie-Thérèse, et son époux le duc *Albert-Casimir de Saxe-Teschen*, s'étaient installés.(1)

Soumis à une étroite tutelle, ils ne furent que de simples agents d'exécution de la volonté impériale, car Joseph II voulut s'occuper personnellement de la direction de tous ses États. Incarnation parfaite du despote éclairé, il entreprit de réformer les institutions des Pays-Bas d'après un plan d'ensemble, rationnellement élaboré suivant les « lumières de la philosophie du siècle ».

Alors, à un rythme précipité, se succédèrent *édits* et *ordonnances* :

— établissant la *tolérance religieuse* (octroi de la liberté civile aux protestants, avec droit de bâtir des temples et d'ouvrir des écoles partout où se trouveraient réunies cent familles du culte réformé);

— supprimant un grand nombre de *couvents* (notamment, à *Bruxelles*, ceux des Chartreux, des Carmes-déchaussés, des Pauvres-Clares, des Riches-Clares, des Annonciades, des Capucines, des Brigittines, de Jéricho, de Saint-Pierre, de Sainte-Elisabeth, de Béthanie, de Coudenberg);

- fermant les *séminaires épiscopaux* (remplacés par un séminaire général, à Louvain);
- soumettant les *mandements des évêques* à l'approbation du gouvernement;
- *défendant d'inhumier à l'intérieur des villes* (d'où, pour Bruxelles, l'établissement de nouveaux cimetières en dehors de la partie agglomérée, notamment à Saint-Josse-ten-Noode, à Saint-Gilles et à Molenbeek-Saint-Jean);
- proclamant le *mariage contrat purement civil*;
- autorisant l'*ouverture de loges maçonniques*;
- fixant à un même jour la célébration de toutes les *kermesses*; (2)
- restreignant l'application de la *torture* comme moyen d'information judiciaire;
- abolissant les *corporations*;



Fig. 165. Portrait de l'empereur Joseph II, gravé par A. Tischler, d'après P. Lion.

(1) En juin 1783, le prince de Stahremberg fut remplacé par le comte de Belgiojoso dans les fonctions de ministre plénipotentiaire.

(2) Les contemporains désignèrent ces kermesses du nom de « kermesses de l'empereur ». — Cf. Chronique des événements les plus remarquables arrivés à Bruxelles de 1780 à 1827, publiée par *Galesloot*, T. I., p. 15.



- instituant une Commission pour réformer l'*administration de la capitale*;
- réformant de fond en comble l'*organisation de l'administration générale du gouvernement et de l'administration judiciaire*, et substituant ainsi la division en *cercles* à la division séculaire en provinces, les *intendants* et *commissaires* du gouvernement aux députés des États, un *Conseil unique* de gouvernement aux trois Conseils collatéraux établis depuis 1531, un *Conseil souverain de justice*, deux *tribunaux d'appel* et des *tribunaux de première instance* aux anciennes cours de justice, etc.

Ces mesures heurtaient violemment les conceptions traditionnelles. Elles portaient atteinte aux antiques privilèges, notamment à ceux qu'avait reconnus la Joyeuse Entrée, la charte constitutionnelle du Brabant. Aussi suscitérent-elles une hostilité croissante de la part de l'Église catholique, des corps constitués, de la noblesse et de la bourgeoisie, puis de la masse populaire, travaillée par la propagande des opposants.

En novembre 1786, le Conseil de Flandre adressa à l'empereur une longue remontrance; au début de l'année suivante, les États de Hainaut et ceux de Brabant en firent autant; les « nations » de Bruxelles intervinrent également, exposant longuement leurs griefs aux gouverneurs.

L'opposition se fit particulièrement vive à Bruxelles, où elle trouva un chef en la personne de l'avocat *Henri Van der Noot* (1). Les archiducs, inquiets de la tournure des événements, suspendirent l'application de certains édits. Mais cette concession, loin d'apaiser l'agitation, la stimula, la foule l'interprétant comme un signe de faiblesse.

Dans la capitale se constitue un « *Comité pour le corps de volontaires agrégés aux cinq Serments* ». Ainsi se forma le noyau d'une force armée révolutionnaire.

Joseph II intervint alors, remplaçant le plénipotentiaire Belgiojoso par le *général comte Joseph de Murray*, lequel assurerait *ad interim* les fonctions de gouverneur général pendant la durée du séjour que les archiducs devaient faire à Vienne.

Mais Murray ne disposait que de 22.000 soldats. Presque tous recrutés dans les Pays-Bas, leur fidélité était, de ce fait, assez suspecte. Par ailleurs, à l'exemple de Bruxelles, presque toutes les villes de province s'occupaient de la constitution de groupements armés. Un choc sanglant ne pouvait tarder. Une concentration de troupes gouvernementales s'étant opérée dans la capitale, l'événement prévu se produisit. A l'appel du tocsin *toute la population se souleva* : il y eut des morts et des blessés, de part et d'autre; mais Murray n'osa poursuivre énergiquement la répression du mouvement. Il donna ordre à ses troupes de se retirer et prit l'engagement de supprimer toutes les innovations impériales.

Cette reculade lui coûta sa situation. Le 7 octobre, il était remplacé à la tête des troupes par le *général d'Alton*, et le 27 du même mois, le *comte de Trauttmansdorff* arrivait aux Pays-Bas en qualité de ministre plénipotentiaire. L'empereur abandonnant, provisoirement du moins, l'institution des intendants et des nouveaux tribunaux, l'avait chargé de mettre « toute la douceur possible dans ses procédés vis-à-vis de la nation ». Mais il avait mission de maintenir toutes les autres mesures de réforme.

Pendant le Conseil de Brabant se refusait à publier le décret par lequel le nouveau plénipotentiaire faisait connaître les intentions du souverain. L'opposition restait donc intransigeante. Mais, d'autre part, les autorités étaient fermement décidées à se servir éventuellement « des canons et des baïonnettes ».

(1) Il adressa aux Etats un long « mémoire sur les droits du peuple brabançon et les atteintes y portées au nom de S. M. l'empereur et roi ».

De nouvelles bagarres semblaient inévitables. Elles se produisirent, en janvier 1788, sur la Grand'Place de Bruxelles, où un petit détachement militaire fit feu sur la foule, tuant et blessant ainsi une vingtaine de personnes.

Le général d'Alton, félicité par l'empereur, voulut alors donner une nouvelle preuve de son zèle et de son énergie. Il exigea du magistrat le désarmement de la garde bourgeoise et fit connaître son intention d'installer une garde autrichienne à l'hôtel de ville. Le séminaire général fut transféré de Louvain à Bruxelles, afin d'être placé sous la surveillance immédiate du pouvoir central. Il fut interdit aux corporations de se réunir sans en avoir reçu l'autorisation. En même temps, la garnison fut encore renforcée et les patrouilles se firent plus nombreuses.



Fig. 166. Médaille du temps de la Révolution brabançonne.

Inscriptions :

Droit : Quid fortius leone, quid dulcius libertate, 1789.

Revers : Josephi seCUnDI JUgUM eXCUsseUnt beLgae.

(Cliché de la S. A. R. B., article de F. Cumont, Sur un épisode de la Restauration autrichienne, t. XIII des Annales de la Société).

furieux par cette résistance obstinée, se prépara à prendre des mesures draconiennes. Le 7 janvier 1789, il signait une dépêche révoquant toutes les concessions accordées précédemment au Brabant.

Il exigeait cette fois une soumission prompte et complète, dût-il, pour l'obtenir « changer Bruxelles en désert et y faire croître l'herbe dans les rues ».

Mais les Brabançons avaient, en secret, constitué un *Comité patriotique* (« *Pro aris et focis* ») se proposant pour but l'expulsion des Autrichiens. Les Bruxellois *Vonck* et *Verlooy* en étaient les principaux animateurs.

Dans le même temps, se déroulaient en France les événements qui devaient conduire à l'anéantissement de la monarchie absolue. A la suite de la prise de la Bastille par le peuple de Paris (14 juillet 1789), l'émigration déversa maintes familles de la plus haute noblesse française dans notre pays. Quelques jours à peine après l'événement, arrivaient à Bruxelles les enfants du comte d'Artois, le prince de Condé et le duc de Bourbon (Cf. p. 180, note 3).

Puis le despotisme s'alourdit encore : un écrit patriotique intitulé « *Guide fidèle pour toute l'étendue du duché de Brabant, pays de Limbourg et marquisat d'Anvers, avec une esquisse de la Constitution de la province et moyens de la conserver* » fut condamné au feu et brûlé par le bourreau sur la Grand'Place; le gouvernement fit arrêter plusieurs personnes, parmi qui la dame de Bellem, amie de Vander Noot et ardente propagandiste de la cause nationale. Vander Noot lui-même, le syndic Joseph-Jean Sagermans et l'avocat Goffin n'échappèrent à la prison que par une fuite précipitée. (1)

Le fossé se creusait de plus en plus profondément entre les « *patriotes* » et les partisans de l'empereur. En novembre 1788, les États de Hainaut et de Brabant rejetèrent la demande de subsides. C'en était trop. Joseph II, rendu

(1) Par la suite Van der Noot revint à Bruxelles.

Le drame déchaîné chez nos voisins du Sud devait inévitablement pousser au comble l'exaltation des « patriotes » belges. Le témoignage nous en est fourni par les lettres que Trauttmansdorff adressait à Vienne. En date du 27 juillet, il écrivait : « Les nouvelles de France deviennent toujours plus alarmantes et l'effet qu'elles font sur les esprits dans ce pays, ne l'est certainement pas moins ..... Si j'étais accessible à la peur, je parlerais aussi des actes de violence dont on nous menace à l'exemple de ce qui s'est passé en France, et me nommerais comme celui qui y est destiné le premier d'après les déclarations authentiques que j'ai en main... Ce qui est certain, est que la folie des Français gagne d'une façon étonnante. On s'en ressent déjà en Hollande, et je viens de recevoir une lettre de l'évêque de Liège qui s'en plaint également chez lui... »

## LA RÉVOLUTION BRABANÇONNE ET LA PROCLAMATION DES ÉTATS-BELGIQUES-UNIS (1789-1790).

Le comité *Pro aris et focis* ne cessait d'enregistrer de nouvelles adhésions; gens de métier, magistrats, membres du clergé et de la noblesse s'empressaient à l'envi. En dépit d'une ordonnance menaçant de mort et de confiscation de biens quiconque quitterait sa résidence pour aller rejoindre les régiments que les patriotes constituaient en territoire hollandais, nombreux étaient les émigrants, et parmi, eux l'avocat Vonck.

Le 24 octobre une troupe de « patriotes », sous le commandement de Vander Meersch, ancien officier de l'armée autrichienne, pénétra en Campine, marcha sur Turnhout, et força à la retraite les régiments du général Schroeder. Ce premier succès en détermina d'autres. Gand se rendit aux « patriotes »; les

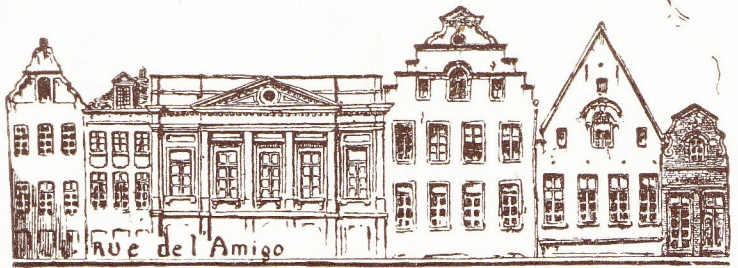


Fig. 167. Série de façades de la rue de l'Amigo, derrière l'Hôtel de Ville. Les immeubles ont été démolis après la guerre 1914-1918. L'immeuble à attique triangulaire datait de 1791. C'est lui qui servait de lieu de détention provisoire (Amigo). — Dessin de R. Vandesande.

Cliché prêté par le T. C. B.

archiducs, alarmés, quittèrent Bruxelles, en même temps qu'un grand nombre de personnes de leur entourage. Abandonné à lui-même, le ministre plénipotentiaire tenta de désarmer l'insurrection par d'importantes concessions, telles que le rétablissement de la Joyeuse Entrée, la suppression du séminaire général et la promesse d'une amnistie complète. Ce fut en vain.

Au début de décembre, le peuple de Bruxelles prit plaisir à bouleverser les travaux de défense entrepris par le général d'Alton autour de la capitale, en comblant les fossés, en arrachant les chevaux de frise et en faisant des feux de joie avec le bois des barricades rompues. Les déserteurs des régiments autrichiens vinrent le renforcer ou rejoignirent l'armée des « patriotes ». C'est ainsi que les soldats gardant la porte de Namur abandonnèrent leur poste, non sans avoir préalablement accroché à l'extérieur du bâtiment un écriteau portant, en guise d'adieu, les mots : « Maison à louer ».

Les autorités autrichiennes étaient dans le désarroi le plus complet. Trauttmansdorff autorisa la restitution des armes aux serments et aux gardes bourgeoises lesquels, aussitôt, réoccupèrent leurs postes. Une rencontre entre bourgeois et militaires ayant fait deux victimes (près de la caserne du Vieux-Marché) (1), le peuple de Bruxelles déclencha une *attaque générale contre la garnison autrichienne*. Femmes et enfants se mêlèrent aux hommes, s'occupant d'arracher les pavés des rues et de les monter dans les greniers. Les paysans des villages d'*Ixelles*, de *Boitsfort* et de *Watermael*, dans le dessein de gêner la retraite probable des troupes restées fidèles, abattaient les arbres en travers de la chaussée menant vers Namur.

Trauttmansdorff jugeant que tout était perdu s'enfuit. Le 15 décembre 1789, il rendait compte du désastre à son souverain : « La malheureuse révolution est faite !... Les provisions immenses de vivres, les caisses, les bagages, l'artillerie et le trésor sont perdus, les garnisons de Malines et de Louvain ont tout abandonné aussi... »

Le 18, *Bruxelles libéré* accueillait triomphalement les membres du Comité de Bréda. Chaque jour y affluaient des groupes de paysans armés de bûches, de fourches ou de bâtons, sous la conduite de moines et de curés.

Van der Noot, idole du populaire, et son allié, le chanoine Van Eupen, menèrent alors le jeu. Le 27 décembre les *Etats de Brabant* décidèrent d'assumer la charge du gouvernement. Toutes les innovations introduites par le gouvernement de Joseph II furent aussitôt abolies; les religieux et religieuses dont les Ordres avaient été supprimés furent rappelés et reprirent leur activité.

Le 7 janvier 1790 se tint la première assemblée des *Etats Généraux* (2); le 11 ceux-ci proclamaient l'*acte constitutif des Etats-Belgiques-Unis*. Van der Noot devint ministre, Van Eupen secrétaire d'État.

Mais, entre les partisans de Van der Noot, soumis à l'influence exclusive de l'Église, et les partisans de Vonck, adeptes de la philosophie rationaliste, s'insinua bientôt la méfiance. Des mesquineries, des rivalités personnelles l'amplifièrent peu à peu jusqu'à la haine passionnée.

Dans son mandement de carême, le clergé dénonça comme « ennemis de la religion et de l'État, tous ceux qui, par des raisonnements aussi frivoles que subtils, se ressentaient de la philosophie du siècle ». Des pamphlets, répandus à foison, excitèrent la populace ignorante contre les « traîtres à la patrie », contre « les perturbateurs du repos public », contre les « philosophes athées », c'est-à-dire contre Vonck et ses adhérents. Des *listes de proscription* furent dressées en secret. Des affichettes signalèrent à la fureur des *capons du rivage* et autres illettrés stipendiés les demeures des démocrates. On y lisait :

« Cette maison sera pillée,  
Le propriétaire égorgé,  
Pour maintenir la liberté;  
Qu'ainsi soit la publicité. »

Les biens, la vie même des Vonckistes, étaient ainsi mis sérieusement en péril. Le jésuite Feller applaudissait aux « rossades sonores dont les démocrates avaient été régalez ».

Pour échapper à ce régime de terreur, Vonck se réfugia à Lille. Le brave colonel Vander Meersch, un des principaux artisans de la libération, accusé de vouloir vendre le pays à l'Autriche,

(1) Près de la rue de la Caserne actuelle.

(2) La dernière assemblée avait été réunie en 1634; supra, p. 146.

fut conduit sous escorte à Anvers (et transféré plus tard à Louvain, puis à Tournai). Le commandement de l'armée fut confié au général Schoenfeld.

*Van der Noot triomphant* devint l'objet d'une véritable idolâtrie. Des cantates furent composées en son honneur; son buste promené processionnellement par les rues, aux acclamations délirantes de la foule. Tous les jours, des contingents de villageois de *Schaerbeek*, d'*Auderghem*, de *Boitsfort*, de *Koekelberg*, de *Molenbeek-Saint-Jean*, de *Laeken*, de *Wemmel*, de *Berchem-Sainte-Agathe*, de *Droogenbosch* et d'ailleurs accouraient dans la capitale, y apporter des dons en argent et en nature — armes, approvisionnements, chevaux — en vue du renforcement de l'armée nationale. Les neuvaines, processions et pèlerinages se succédaient sans arrêt pour invoquer les célestes bénédictions.

Mais le gouvernement s'occupait plus de poursuivre les Vonckistes que d'organiser systématiquement la défense contre un *retour offensif des Autrichiens*. En octobre 1790, il refusait un armistice pendant lequel seraient discutées les ouvertures de paix faites au nom de l'empereur LEOPOLD II (1), bien que ces ouvertures eussent été appuyées par la Prusse, par la Hollande et par l'Angleterre. Le 1<sup>er</sup> novembre, il fit brûler sur la Grand'Place une déclaration impériale du 14 octobre qui promettait une amnistie générale à tous ceux qui déposeraient les armes avant le 21 novembre. Le 10 novembre, le Congrès ordonna de lever 20.000 recrues et, quelques jours après, il appela la nation entière aux armes; le 21, il proclama *l'archiduc Charles*, troisième fils de l'empereur, *grand duc héréditaire de Belgique*.

## LA PREMIÈRE RESTAURATION AUTRICHIENNE

Mais, le même jour, une armée autrichienne, forte de 30.000 hommes, placée sous le commandement du maréchal Bender, pénétrait en Belgique. Elle occupait sans peine les villes de Namur, Mons, Bruxelles, Malines, Anvers et Gand. Le 4 décembre, l'acte d'*amnistie* promis par l'empereur était publié.

Quant à Van der Noot, dont la popularité s'était éteinte plus rapidement qu'elle ne s'était allumée, il s'était, de même que son ami Van Eupen, réfugié en Hollande.

L'indépendance du pays avait donc été de bien courte durée. La *restauration autrichienne* était complète. Les archiducs Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen étaient confirmés dans le gouvernement des Pays-Bas (2).

Tous les édits du règne de Joseph II furent abrogés et *les institutions existant au temps de Marie-Thérèse intégralement rétablies*. L'empereur exhorta tous ses sujets des Pays-Bas « à se pardonner réciproquement et à oublier tout ce qui s'était passé dans les derniers temps au préjudice des Lois, de l'Autorité et des Droits Sacrés de propriété et de liberté individuelle » et « en conséquence de s'abstenir de tout terme injurieux, de tout signe distinctif de parti, de toute qualification odieuse de Royaliste, Patriote, Aristocrate, Démocrate, Vonckiste, etc., à se regarder au contraire comme frères et comme membres d'une seule société, établie sous la protection des Lois... »

Hélas, les esprits étaient encore trop excités, les passions partisans trop brûlantes. Les tentatives de conciliation échouèrent et, lorsque les archiducs revinrent s'installer dans la capitale, ils y furent reçus sans enthousiasme (15 juin).

(1) Successeur de Joseph II.

(2) En attendant leur retour, les pleins pouvoirs étaient assumés par le comte de *Mercy d'Argenteau*.

Le 1<sup>er</sup> mars 1792, l'empereur Léopold II mourut. *François II*, qui lui succéda sur le trône, eût presque aussitôt à faire face à la France.

Peu après leur victoire de Valmy (20 septembre), les Français marchaient sur nos pays, rencontraient les Autrichiens à *Jemappes* (6 novembre) et les obligeaient à la retraite. Les malheureux archiducs n'attendirent pas plus longtemps et se retirèrent une nouvelle fois, tandis que *Dumouriez*, le général vainqueur, faisait répandre partout une proclamation par laquelle il déclarait « de la part de la République française que non seulement le peuple (belge) est libre et dégagé de l'esclavage de la maison d'Autriche, mais que, par le droit imprescriptible de la nature, c'est lui, peuple, qui est le Souverain, et que nulle personne n'a autorité sur lui, si ce n'est lui-même qui délègue une partie de sa souveraineté... »

## II. LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE SOUS LE REGIME AUTRICHIEN

La paix dont les Pays-Bas avaient joui, presque sans interruption, de 1716 à 1789, exerça une influence bienfaisante sur le développement de l'activité économique. Par ailleurs, les Souverains tendirent tous à susciter la rénovation économique (1).

### LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE

L'agriculture fit d'incontestables progrès, notamment dans les campagnes environnant la capitale. A partir du milieu du siècle, on commença à se servir de la *chaux* comme engrais. La *pomme de terre*, introduite en Flandre vers 1709, se répandit peu à peu à travers le pays et occupa une place de plus en plus importante dans l'alimentation populaire. Dans les villages de la « cuve », les paysans se livraient, en ordre principal, à la *culture maraîchère*, à l'*arboriculture* et à l'*élevage* du bétail.

Deux tentatives sont à signaler : celle du colonel de Rameau, encouragée par Cobenzl, visant à introduire la culture du *mûrier*, afin de permettre l'élevage du ver à soie; celle de divers particuliers qui plantèrent du *tabac* (2) dans les jardins des abords immédiats de la ville et jusqu'à l'intérieur de la ville elle-même. Ni l'une ni l'autre d'ailleurs ne donna les résultats escomptés.

### L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE

A Bruxelles, l'évolution industrielle fut caractérisée en partie, par la *décadence irrémédiable de la draperie et de la tapisserie* (en dépit des commandes passées, à titre d'encouragement, par l'impératrice Marie-Thérèse). Vanderborcht fut le dernier fabricant de tapisseries; avec lui cette industrie, autrefois si glorieuse, disparut complètement de la capitale). La *confection des dentelles* fournit encore un salaire d'appoint à des milliers de femmes, mal-

(1) Cf. P. Bonenfant, *Le Régime autrichien*, (en Grande Encyclopédie de la Belgique et du Congo, Editorial Office, Bruxelles, 1938, t. I, p. 479.

(2) La première mention du tabac à Bruxelles remonte à 1627.

gré la concurrence croissante des Français et des Anglais qui avaient appris à égaler le « point » de Bruxelles (1).

Le régime corporatif, dans le même temps, s'avancait dans la voie de la décadence. Les corporations étaient devenues des entraves au progrès technique et des instruments d'oppression sociale. Un mémoire, adressé au prince de Starhemberg en 1778, dit qu'elles contrai-



Fig. 168. Panorama de la Ville de Bruxelles, vu des hauteurs de Saint-Gilles (sur plaque de faïence de Delft). — Cliché de la S. R. A. B., article de H. Nicaise sur les faïences hollandaises.

gnaient « l'ouvrier pauvre mais homme de talent de végéter toute sa vie dans le fond de la boutique d'un maître souvent ignorant, en lui vendant la sueur de son corps à quelques sols par jour » (2).

Les doyens étaient souvent accusés de gaspiller les fonds de la corporation en repas, participations aux fêtes publiques, etc.

(1) Cf. Guide fidèle, 1761, p. 4 : « Les belles dentelles qu'on y fait ... sont l'occupation du beau sexe; une partie y travaille par récréation et l'autre par nécessité, et il y a, pour ainsi dire, autant de manufactures de cet ouvrage délicat que de maisons particulières.... »

(2) B. 4, p. 59.

Bien que le taux des droits d'entrée n'eût cessé d'augmenter, la situation financière était rarement en équilibre. Épuisés par les dépenses engagées pour la reconstruction de leurs maisons de réunion à la Grand' Place, les métiers avaient décuplé les droits d'admission. Parfois, afin d'éviter une ruine complète, un métier obéré ne trouvait d'autre solution que de se joindre à un autre, plus aisé, bien qu'aucune affinité n'existât entre eux. C'est ainsi que



Fig. 169. Panorama de la Ville de Bruxelles vu des hauteurs de Saint-Gilles (sur plaque de faïence de Delft). — Cliché de la S. R. A. B., article de *H. Nicaise* sur les faïences hollandaises.

les chapeliers s'associèrent avec les distillateurs d'alcool (brandeviniers), les perruquiers avec les fabricants de chaises en cuir d'Espagne, les marchands de toile avec les menuisiers.

Des Marez a signalé l'importance de la crise de recrutement des corporations au XVIII<sup>e</sup> siècle : « Les contingents corporatifs deviennent de plus en plus faibles. En 1710, les couvreurs de tuiles disent que depuis onze ans personne ne s'est présenté à la maîtrise; les menuisiers sont encore trente lors du bombardement de 1695, et quelques années plus tard, ils sont obligés de reconnaître qu'il est bien rare de voir quelqu'un entrer chez eux. Au moment où l'ancien régime s'écroule, il reste vingt blanchisseurs, vingt sculpteurs, dix-neuf maçons, dix-huit passementiers, quinze fabricants de paniers, treize tailleurs de pierre, onze couvreurs, et pour travailler la laine, qui avait fait jadis la grandeur de Bruxelles, il reste quatorze maî-



tres tisserands en laine et drapiers, dont une veuve et une autre déclarée insolvable ! Le métier des foulons n'était plus que la caricature de ce qu'il avait été jadis ! » (1)

Entre métiers voisins par la nature de leur activité, les procès étaient fréquents et dispendieux. Le Gouvernement se vit contraint d'intervenir afin d'y mettre obstacle : il défendit d'intenter un procès sans une autorisation préalable de l'autorité locale.

Heureusement, il y avait des *entreprises nouvelles* — nées de l'initiative privée ou suscitées par les encouragements de l'État — qui vinrent fournir du travail à la population bruxelloise. Certaines connurent une prospérité enviable. C'est le cas de la *fabrique de carrosses à vitres*, appartenant à un nommé Simons. Elle occupe de cent à cent-vingt ouvriers et fournit des voitures de luxe à toutes les cours souveraines de l'Europe. Tel est aussi le cas de certaines *manufactures*, dites impériales et royales à cause des avantages, privilèges ou monopoles de fabrication que le Gouvernement leur octroie.

Bruxelles et sa banlieue voient s'établir des imprimeries sur étoffes de coton, des fabriques de toiles cirées, des fabriques de bourre (étoffes), des fabriques de savons d'Espagne et de Marseille, des fabriques de bougies et de produits chimiques, des raffineries de sucre, des fabriques de glaces, de verres, de cristaux, de faïences et de porcelaines fines.

En ce qui concerne ces dernières, il convient de remarquer le rôle que des spécialistes d'origine étrangère ont joué : Jean-Sébastien Vaume et Pierre Verny de Villars qui, en l'année 1786, fondent la manufacture de porcelaines de Monplaisir (2); Frédéric-Chrétien Kühne, originaire de Westphalie, installé à Bruxelles depuis 1773, qui fonde la manufacture de porcelaines d'Etterbeek (3); Louis Cretté, d'origine française, peintre sur porcelaines, qui travaille chez l'un et chez l'autre des prénommés.

La porcelaine dite de Bruxelles provient de ces manufactures d'Etterbeek et de Schaerbeek surtout. Le Musée communal en conserve une collection magnifique, mais beaucoup de pièces (vases, aiguères, cuvettes, jardinières, tulipiers, corps de pendules, statues, groupes, encriers, boîtes à poudre, chandeliers, soupières, plats, assiettes, bols, moutardiers, beurriers, saucières, services à café, à chocolat et à thé) font l'orgueil de mainte demeure privée (4).

## DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Le commerce bruxellois se ressentit favorablement et de la sécurité générale régnant dans le pays et de la sollicitude du Gouvernement. Celui-ci fit améliorer considérablement le réseau des *voies de communication*. Citons quelques chaussées établies à cette époque : celle d'Alsemberg — avec embranchement vers Droogenbosch —, celle de Waterloo, prolongée ensuite jusqu'à Charleroi et jusqu'à Namur, celle de Boom à Anvers, faite pour faciliter le trafic des voyageurs entre la capitale et le port.

Le trajet entre les deux lieux se faisait alors en six heures; la diligence partait deux fois par jour.

Tous les jours, il y avait aussi un départ pour Mons et Paris, pour Gand, Courtrai, Menin

(1) D. M. 5, p. 105.

(2) Au château de Monplaisir, situé à Schaerbeek, en face de l'entrée de la gare actuelle.

(3) Sur les bords du Maelbeek, à l'emplacement de l'impasse Mommens actuelle.

(4) Cf. G. Dansaert, Les anciennes faïences de Bruxelles, et Lowet de Wotrenge, Essai sur la porcelaine dite de Bruxelles (S. R. A. B., Ann. t. XXXVI, 1931).

et Lille, pour Liège, pour Maestricht; tous les deux jours, un départ pour Namur et Luxembourg.

Le Bureau général des Postes aux lettres se trouvait près de la fontaine de Mannenken-Pis et, « pour la commodité du public », il y avait également deux « postes ou caisses, l'un à la Montagne de la Cour et l'autre rue des Fripiers » (1).

Les droits de barrière furent abaissés, ce qui ne manqua pas de contribuer à l'intensification de la circulation sur les grandes chaussées.

En 1730 il avait été question, une nouvelle fois, de relier Bruxelles au Hainaut par un canal prolongeant celui de Willebroeck. Abandonné, puis repris en 1749, ce projet demeura encore sans suite.

Cependant le *commerce de transit* (ou de commission) était très actif à Bruxelles. De France arrivaient des vins, des eaux-de-vie, du café, des fruits secs, des soieries, des livres, des estampes, des objets de mode et de luxe; d'Angleterre, des laines, du rhum, des quincailleries; de Hollande, du fromage, du poisson, des denrées coloniales; d'Espagne, des vins et des fruits; de la Principauté épiscopale de Liège, des armes de luxe.

En retour, le commerce bruxellois expédiait du fer, des toiles et des dentelles vers la France, des toiles, des dentelles, des étoffes, des papiers peints vers l'Angleterre, des semences, des fruits, du chanvre préparé et d'autres matières premières vers la Hollande, des étoffes, des toiles et des dentelles vers l'Espagne.

Ces transactions nécessitaient la création d'un *entrepôt* dans le voisinage des bassins intérieurs. Il fut achevé en 1781.

## LES CONDITIONS DE VIE DE LA GRANDE MASSE DE LA POPULATION BRUXELLOISE

### *Chiffre de la population.*

Il y eut un dénombrement de la population en 1755; un autre en 1783. De l'un à l'autre on constate un accroissement de 16.573 unités. De 57.854 en l'année 1755 le chiffre de la population bruxelloise est monté à 74.427, soit une augmentation annuelle moyenne d'environ six cents habitants. Encore faut-il observer que « malgré l'exactitude avec laquelle ces deux dénombrements ont été rédigés la population semble devoir être réputée beaucoup plus forte que les résultats de ces dénombrements l'annoncent; en premier lieu parce que le présent dénombrement (de 1783) a été rédigé avant la belle saison, dans un temps où il y a moins d'étrangers à Bruxelles que de coutume; en second lieu parce qu'il a été rédigé dans un temps où la garnison s'est trouvée considérablement moins forte qu'elle l'est communément » (2).

De plus, beaucoup d'habitants n'ont pas été recensés parce que « le vrai motif du dénombrement étant inconnu du public, il a été envisagé par les uns comme le prélude d'une capitation à établir, par d'autres comme la base d'une taxe sur l'industrie ou le gain apparent, par d'autres enfin comme une opération de police qui tendait à découvrir et connaître les gens suspects de toutes classes et leurs retraites » (3).

Bien que l'on ne puisse admettre comme exacts les chiffres établis par les dénombrements

(1) Cf. Le Guide fidèle, 1761, p. 99.

(2) et (3) Extrait du Rapport de De Prez à LL. AA. RR., le 18 juillet 1783. A. G. R. B., Conseil privé, n° 1340.

en cause il est impossible de ne pas constater le fait d'une progression impressionnante du nombre de résidents dans la capitale. Les considérations développées dans le rapport de 1783 permettent d'en saisir les raisons. Outre celles qui expliquent l'augmentation générale, dans l'ensemble des Pays-Bas, il y a lieu notamment de retenir, en ce qui concerne Bruxelles, la présence de la Cour et des organes centraux du gouvernement, l'accroissement continu de la garnison, la construction de palais et de demeures seigneuriales.

### *Les catégories sociales.*

En dépit de l'activité économique que nous avons évoquée ci-dessus, l'aisance était loin d'être générale dans l'ensemble de la population bruxelloise. Le tableau recopié ci-après en fournit la preuve :

#### Répartition, par profession, de la population adulte. (Dénombrement de 1783)

1. Personnes de condition, employés, rentiers, négociants . . .	7.059
2. Gens d'église . . . . .	1.587
3. Marchands en détail et artisans . . . . .	9.883
4. Ouvriers . . . . .	20.908
5. Domestiques . . . . .	8.443
6. Mendiants . . . . .	1.974
7. Militaires et personnes de passage . . . . .	2.474
Total de la population adulte . . . . .	52.328
Total des enfants . . . . .	22.099
Total général . . . . .	74.427

M. Bonenfant, commentant ces données, conclut : « la *classe pauvre* secourue par des aumônes ou susceptible de l'être, formait à Bruxelles une forte partie de la population. Car cette classe ne comprenait pas que les seuls mendiants; il faut tenir compte, en effet, des pauvres que secouraient les nombreuses institutions de bienfaisance de la ville. Or, celles-ci, nous le savons, recrutaient leur clientèle permanente ou temporaire, en ordre principal, parmi les ouvriers et les domestiques et, comme on peut le voir, ces catégories sociales représentaient plus de la moitié de la population bruxelloise adulte. » (1) En 1734, on créa deux « maisons des pauvres » pour y enfermer tous ceux que l'on considérait comme abusant de la charité publique. — Leur existence fut éphémère, mais le nombre des misérables ne diminua pas pour autant.

### *Les salaires.*

C'est que les salaires étaient très bas (8 à 9 sols par jour pour les *manœuvres*; 13 à 14 sols pour les *ouvriers*) bien que les journées de travail fussent très longues (de 5 heures du matin à 8 heures du soir, en été).

Seuls, les *spécialistes*, par exemple les horlogers et les typographes, gagnaient de 20 à 30

(1) Cf. B. 4, p. 19.

sols par jour. Quant aux *enfants* qui, dès l'âge de 6 à 7 ans, étaient employés dans certaines entreprises industrielles (soit au filage du coton, soit au dévidage de la soie, par exemple), ils n'obtenaient qu'un ou deux sous par semaine.

Or si l'on tient compte des périodes de *chômage forcé*, d'une part, et de la *hausse continue du prix des denrées* tout au long du siècle, d'autre part, on comprend aisément quel devait être le sort misérable des *familles ouvrières chargées d'un grand nombre d'enfants*. Certaines d'entre elles, comptant parfois jusqu'à huit personnes, en étaient réduites à vivre dans une seule chambre. Les *taudis* foisonnaient dans les quartiers populaires.

L'accroissement du coût de la vie — auquel ne correspondait pas une augmentation

suffisante du taux des rémunérations — accentua la misère au cours du siècle, en dépit des efforts accomplis par un gouvernement intelligent et d'ailleurs animé des meilleures intentions. Aussi ne parvint-on pas à éliminer la *mendicité*. Les *abandons d'enfants* ainsi que les *infanticides* se firent de plus en plus fréquents (1).

Les causes de cette situation ont été analysées par M. P. Bonenfant. Outre celles qu'on a signalées plus haut, il faut citer :

— le *manque de formation professionnelle* (les entrepreneurs durent souvent faire appel à l'étranger pour l'exécution de travaux qualifiés) (2).

— le *manque d'esprit d'entreprise des classes riches* (noblesse et clergé répugnant, en général, au financement d'affaires industrielles, et préférant la thésau-



Fig. 170. L'éclairage public à Bruxelles. — Cliché de la S. R. A. B., article de L. Clerbois, tome XXIV.

risation ou les placements de tout repos : acquisitions de biens-fonds, rentes foncières, etc.); — *l'insuffisance des institutions de crédit* et, surtout, *l'excès de population*.

A tout quoi il faut encore ajouter les *déficiences morales dérivant de la misère elle-même* : l'ignorance presque totale de la classe ouvrière, son imprévoyance, son goût effréné pour la fréquentation des débits d'alcool, son habitude invétérée du chômage hebdomadaire du lundi.

Entre la classe ouvrière et les classes privilégiées, l'écart était donc considérable; entre les fortunes, le déséquilibre excessif.

Les dures conditions de la vie des ouvriers bruxellois sont à l'origine d'événements qui, à différentes occasions, ont troublé la vie locale. La cherté des denrées au cours du rude

(1) Cf. B 4, tableau, p. 42, note 2, et, du même auteur : Une entreprise d'exportation d'enfants à Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle (Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, tome XXXV, 1930). Le lieutenant-amman Carton déclarait, en 1771, qu'« on lui venait très souvent faire rapport des enfants détruits dans des souterrains, canaux, rivières et autres endroits, et cela, selon toute apparence sans avoir eu le St. Sacrement de baptême ».

(2) Cf. supra, p. 197, à propos des manufactures de faïences.

hiver de 1739-1740 provoqua une *émeute* au cours de laquelle les boulangeries et autres boutiques de denrées alimentaires furent mises au pillage. Des *troubles* du même genre éclatèrent en mars 1768.

Les *vols domestiques* se multiplièrent à un tel point que, pour y mettre un terme, on publia un édit prévoyant la peine de mort pour les délits de cette espèce.

Il va de soi qu'en temps d'*épidémie* les quartiers populaires payaient un lourd tribut à la mort. La *dysenterie* qui sévit de 1779 à 1783 y fit de terribles ravages.

Signalons, pour terminer ce bref chapitre consacré à la vie sociale, les quelques particularités suivantes :

En 1760, fut établie la *loterie impériale et royale*, d'abord installée dans un bâtiment de la place Royale (qui en reçut le nom de *loto*), puis à l'Hôtel de Ville. En 1779, eurent lieu les premières *courses de chevaux*, à l'Allée Verte. C'est dans le cours du XVIIIe siècle que se généralisa l'*éclairage des rues* au moyen de lanternes. L'extrait ci-dessous de l'ordonnance prise en la matière par l'archiduchesse Marie-Elisabeth, le 24 décembre 1725, nous renseigne sur les motifs qui inspirèrent cette généralisation : « Convenant, pour le bien, sûreté et repos des inhabitants de cette ville, de prévenir et empêcher les querelles, larcins et autres désordres qui se peuvent commettre dans l'obscurité de la nuit pendant l'hiver, nous ordonnons à ceux du magistrat de cette ville de Bruxelles.... de chercher sans aucun délai les moyens propres et convenables pour qu'il soit pourvu à la tranquillité publique, autant qu'il est possible, par l'illumination des lanternes en cette dite ville, les autorisant de pratiquer à cet effet tels moyens et de faire tels règlements qu'ils jugeront nécessaires, comme aussi à l'égard de l'ordre à observer pour la dite illumination... ». Mais le nouveau système d'éclairage ne se répandit pas sans rencontrer des difficultés. A preuve, les peines prévues contre les malveillants : « .... Nous défendons, par cette, à un chacun, de quelle condition ou qualité il puisse être, de faire aucun outrage ou insulte aux personnes employées aux illuminations ni aux lanternes, et de voler, emporter, briser ou faire quelque dégât aux dites lanternes, lampes, fers, ou crochets avec lesquels elles sont attachées, à peine de correction arbitraire, soit par amende pécuniaire qui sera portée par le règlement à faire par le dit magistrat, au-dessus du dommage causé, ou exposition publique sur l'échafaud, fustigation ou autre correction arbitraire, selon la circonstance et l'exigence du cas, qui se décidera et décernera par le même magistrat... »

En 1777, la Ville était éclairée par 600 lanternes (1).

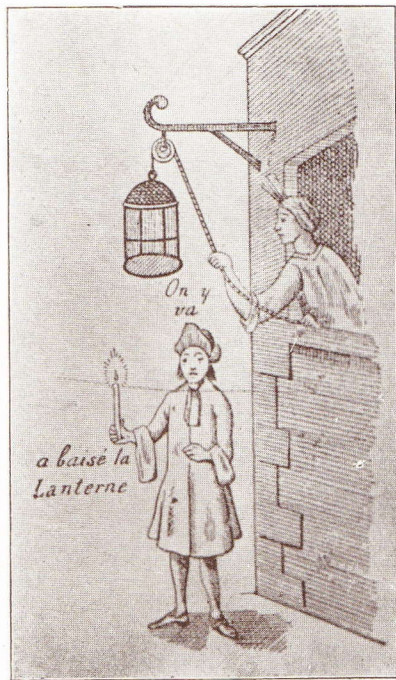


Fig. 171. L'éclairage public à Bruxelles. — Cliché de la S. R. A. B., article de L. Clerbois, tome XXIV.

(1) Cf. *Het verheerlijkt of opgeheldert Brussel, 1777*, p. 13 « ende des nachts, is zij verligt met meer dan 600 lanternen gemaekt als die van Parijs dwers hangende over de straeten; gemeynlijk *reverbers* genaemd. »

### III. LA VIE INTELLECTUELLE ET RELIGIEUSE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

#### LA VIGUEUR DE LA FOI CATHOLIQUE

L'immense majorité des habitants de Bruxelles demeure, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, foncièrement catholique. La piété du vieux doyen Anneessens n'est pas un exemple isolé. Les jubilés du St-Sacrement du Miracle (350<sup>e</sup> anniversaire, en 1720; 400<sup>e</sup> anniversaire, en 1770) en sont des témoignages massifs. Ils attirèrent à Bruxelles des foules énormes pour lesquelles il fut impossible de trouver des logements suffisants. Beaucoup de visiteurs durent dormir dans les rues.

Lors de la grande procession annuelle de Sainte-Gudule, l'affluence était à peine moins nombreuse. Toutes les autorités publiques s'y trouvaient d'ailleurs représentées.

Voltaire, dans une lettre adressée à M. de Formont, dépeint comme suit la capitale et sa population :

« Pour la triste ville où je suis,  
C'est le séjour de l'ignorance,  
De la pesanteur, des ennuis,  
De la stupide indifférence;  
Un vieux pays d'obédience,  
Privé d'esprit, rempli de foi. » (1)

Le tableau n'est certes pas flatteur. Mais les traits de la caricature ne font qu'accentuer certaines caractéristiques vraies.

Pour ce qui est de la foi catholique, nul doute. Comment en aurait-il pu être autrement? La Compagnie de Jésus disposait d'une influence décisive en matière d'enseignement secondaire. C'est un de ces membres, le P. Amiot, qui était le conseiller écouté de la très dévote archiduchesse Marie-Elisabeth. — Celle-ci songea même, en 1734, à renouveler contre les hérétiques les mesures de répression du XVI<sup>e</sup> siècle.

Aussi vit-on les derniers tenants de la pensée janséniste poursuivis de toute manière. Entre autres le célèbre professeur Siger Van Eupen, de l'Université de Louvain, qui fut destitué de ses fonctions et contraint de se réfugier aux Provinces-Unies.

On comprend que les Bruxellois de ce temps aient considéré la Cour comme n'étant qu'un couvent de plus dans leur ville.

Cependant, le mouvement des idées philosophiques propagées par les Encyclopédistes français et l'Aufklärung allemande, ne pouvait manquer de se faire sentir dans nos contrées.

#### *La politique anticléricale de l'administration centrale.*

Au cours de la seconde moitié du siècle, il ébranla les milieux cultivés de la capitale et anima notamment un certain nombre de hauts fonctionnaires de l'Administration centrale,

(1) HW, tome II, p. 248, note 2.

en particulier le comte *Patrice-François de Nény*, un ancien élève des Jésuites, et dont voici le portrait d'après Pirenne :

« De son passage à l'Université de Louvain, il n'a conservé que le dégoût du pédantisme et de la routine. Nulle trace chez lui de cet esprit conservateur, invétéré depuis si longtemps dans la nation, et qui condamne une nouveauté parce qu'elle est une nouveauté. Il appartient à cette génération d'hommes politiques qui cherchent non plus seulement, comme on l'avait fait au XVII<sup>e</sup> siècle, à organiser l'État, mais, par l'État, à *administrer la société conformément à la raison*. Il est un adepte convaincu de ce « *despotisme éclairé* », administratif et policier, que la cour de Vienne a emprunté à Frédéric II, et que cherchent à réaliser Kaunitz, la Conférence ministérielle et les ministres plénipotentiaires. Par lui, leurs tendances vont se communiquer aux Conseils, toujours fidèles à la tradition de l'État judiciaire, attentifs au respect des formes et des droits, mais étrangers aux nécessités et aux réalités de la vie.... Il s'applique à soumettre toutes les manifestations de l'existence nationale à la *police envahissante et novatrice du pouvoir civil*. « C'est la meilleure tête que nous avons ici », dit Charles de Lorraine. Et bientôt son influence grandissante introduit dans les Conseils tout un personnel nouveau, formé à la même école que lui, aussi dédaigneux d'un passé suranné, aussi jaloux des prérogatives de *l'Etat laïque*, et aussi persuadé de leur bienfaisance : les Aguilar, les de Kulberg, les de Limpens, les Leclercq, les Patyn, les de Stassart.... » (1)

*L'administration centrale se fait ainsi anticléricale*. Elle entame la lutte contre l'Église, tout en protestant de son respect pour la religion, dont elle se plaît à reconnaître le rôle social. Elle « prépare un édit sur les mariages; n'admet plus que les ordres religieux échappent à son contrôle; supprime la juridiction des généraux étrangers sur les couvents que leur ordre possède dans le pays; ordonne, en 1772, de ne plus accepter de novices dans les monastères, s'ils n'ont vingt-cinq ans accomplis » (2). Elle met une hâte joyeuse à se conformer aux « vues salutaires de Sa Sainteté pour le maintien et la tranquillité de l'Église » en déclarant l'ordre des Jésuites *totalelement éteint, supprimé et aboli à perpétuité*.

Des mesures sont prises contre les ordres mendiants (une enquête de 1773 révéla que, dans la seule ville de Bruxelles, on comptait 419 moines mendiants : Récollets, Carmes, Bogards, Alexiens, Dominicains, Augustins, Capucins, Carmes-déchaussés, etc.). Défense est faite aux monastères de recevoir des dots des personnes qui y entrent. Il leur est, par ailleurs, interdit d'acquérir des biens nouveaux.

La grande masse de la population n'en resta pas moins profondément attachée à la foi de ses ancêtres. Si elle accepte avec un calme qui nous étonne la suppression de la compagnie de Jésus, c'est uniquement parce que, depuis des siècles, on l'avait dressée à l'obéissance aveugle aux ordres de Rome. « Rome avait parlé; la cause était entendue et il ne restait qu'à s'incliner » (3). Ainsi se vérifie l'exactitude de la formule de Voltaire citée plus haut : « vieux pays d'obéissance ».

Le jour où curés et dignitaires de l'Église l'appelleront à la défense de la foi traditionnelle, tous les Belges, à l'exception d'une petite minorité de gens cultivés de la bourgeoisie et de la noblesse, se lèveront sans hésiter. On le verra bien lors de la révolution brabançonne. (supra, p. p. 189 et ss.).

(1) P., t. V, p. 251. C'est nous qui avons souligné les passages les plus caractéristiques. — Cf. aussi B. 5, p. 40.

(2) B. 5, p. 313.

(3) P., t. V, p. 314.

Mais revenons à la suppression de l'Ordre de Jésus. Nous avons déjà signalé la place considérable des Jésuites dans l'enseignement secondaire (1).

À Bruxelles, ils dirigeaient un collège d'humanités sur deux. (L'autre étant aux Augustins).

La fermeture de leurs établissements scolaires, dix jours avant la rentrée des classes, le 20 septembre 1773, posait un problème important.

Comment assurer l'enseignement enlevé aux Jésuites ?

Le Gouvernement chargea successivement le « Comité Jésuitique », l'Académie, puis une « Commission royale des Études » d'en rechercher la solution (2).

Le dernier nommé de ces organismes consultatifs travailla d'après le programme résumé ci-après :

« Choix des professeurs par concours ouverts aux laïcs comme aux clercs, les prêtres séculiers pouvant cependant seuls aspirer aux fonctions préfectorales; soumission de tous les collèges, anciens comme nouveaux, à la surveillance du gouvernement; suppression dans tous les collèges indistinctement de la gratuité de l'enseignement; octroi aux professeurs qui se distinguaient, dans les collèges royaux ou non, de gratifications extraordinaires; extension et uniformité des programmes; établissement à Bruxelles d'un grand collège « thérésien » avec pensionnat; création de collèges-pensionnats à Anvers, Ruremonde, Luxembourg, Gand, Bruges et Namur; de collèges à Ypres, Audenaerde, Courtrai, Alost, Nivelles, Hal, Marche et Herve; agrandissement des collèges et pensionnats existants, notamment à Mons et à Tournai » (3).

Le programme du *collège royal* différait sensiblement de celui des Jésuites. Le latin n'en était plus le pivot; le grec reprenait ses droits; des branches nouvelles (géographie, mathématiques, histoire nationale et générale) étaient introduites; l'étude de la langue française, enfin, y occupait une place prépondérante. Par de nouvelles méthodes d'enseignement on s'efforçait de susciter l'initiative des élèves, de développer le goût de la lecture et de la réflexion et, au contraire, d'éliminer les vains exercices de mémoire. Les châtiments corporels étaient supprimés, de même que les représentations dramatiques à l'occasion des distributions de prix, mises à la mode par les Jésuites. L'atmosphère demeurait néanmoins religieuse. Tous les dimanches les élèves assistaient en corps à la messe et aux vêpres. L'objectif poursuivi était de « former des citoyens utiles à l'Église et à l'État » (4).

Mais la vaste réforme d'ensemble envisagée ne se réalisa qu'imparfaitement, non seulement à raison de la sourde hostilité des autorités ecclésiastiques mais encore à cause de l'impossibilité d'improviser pour tous les collèges royaux un personnel enseignant qualifié (5).

---

(1) B, 5, p. 147. « Lors de la suppression, il y avait aux Pays-Bas autrichiens 61 collèges d'humanités; de ce nombre, les Jésuites en tenaient seulement 17. Les autres étaient administrés le plus souvent par des Oratoriens, des Augustins ou des Récollets. Les Pères étaient donc loin d'avoir le monopole de l'enseignement secondaire; mais leurs collèges étaient les plus fréquentés et, malgré les attaques dont ils étaient l'objet dans certaines sphères, l'opinion générale était toujours qu'eux seuls parvenaient à former convenablement la jeunesse. »

(2) Cf. B. 5, chap. VIII.

(3) B. 5, p. 165.

(4) Paroles du chancelier Kaunitz. Cf. P., t. V, p. 316.

(5) Voir une lettre caractéristique du magistrat de Bruxelles à Starhemberg, 14 juillet 1777, dans A. Wauters, Inventaire des cartulaires ... de la ville, Bruxelles, 1894, I, 525. Signalé par B. 5, p. 165, note 1.



A peine le collège bruxellois avait-il commencé de fonctionner qu'une trentaine d'élèves le désertaient pour s'en retourner chez les Augustins (1).

Dès 1778, le gouvernement dut se résigner à restituer au latin la place principale dans le programme d'éducation secondaire et à reléguer les mathématiques, l'histoire et la géographie au rang des études accessoires. Cette concession ne parvint d'ailleurs pas à faire disparaître la méfiance des familles.

Mais les collèges ne s'adressaient qu'aux jeunes gens des classes supérieures de la société. Les enfants des familles pauvres ou peu aisées ne disposaient, pour s'instruire, que d'*écoles privées*, dirigées par des demi-illettrés n'ayant reçu aucune préparation pédagogique, ou des *écoles dominicales*, organisées par les prêtres, où l'on se bornait à l'explication du catéchisme.

Aussi la grande masse de la population était-elle profondément ignorante. Non seulement les ouvriers mais aussi la plupart des petits bourgeois témoignaient d'une apathie totale en matière intellectuelle. Ceux d'entre eux qui savaient lire étaient minorité infime. Ceux qui achetaient un livre une rarissime exception.

Il va de soi que, dans ces conditions, on ne comptait pas grand nombre de libraires dans la capitale. Le comte de Calenberg, résidant à Bruxelles en 1743, était obligé de faire venir ses livres de La Haye (cf. P. t. V. p. 308).

## INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

En vue de stimuler l'activité intellectuelle, de développer le goût des études et de contribuer au progrès de la raison, le gouvernement autrichien fonda, le 12 janvier 1769, une «*Société littéraire*», transformée, trois ans plus tard, en «*Académie impériale et royale des Sciences et des Belles-Lettres*».

Ses membres, désignés par le gouvernement, étaient naturellement choisis parmi les sympathisants aux idées nouvelles. Parmi eux on ne rencontrait guère de savants de grande envergure. Certains, néanmoins, composèrent des «*mémoires*» intéressants (tel celui de l'abbé Mann : «*Description de Bruxelles et des environs*», source documentaire encore précieuse pour la connaissance du passé de la capitale).

L'opinion catholique témoigna aussi à l'égard de l'Académie des sentiments de méfiance déclarée.

Coblentz réorganisa la collection de manuscrits et de livres réunie à Bruxelles par les Souverains qui s'étaient succédé depuis l'époque bourguignonne. Sur la suggestion de la «*Société littéraire*», il la rendit accessible au public.

C'est l'origine de la *Bibliothèque Royale*.

Une *Académie de peinture et de sculpture*, dont les origines remontaient à 1711, reçut maints encouragements et subsides des pouvoirs centraux. Charles de Lorraine intervint personnellement en faveur du sculpteur Godecharle, afin de lui permettre de compléter sa formation artistique en Italie.

En 1777, peintres et sculpteurs furent affranchis de la juridiction de la gilde de Saint-Luc et des corporations de métiers.

Peu à peu, sous l'influence de cette tutelle gouvernementale, les arts commencèrent à se ranimer.

---

(1) P. t. V, p. 317.

C'est du début du XVIII<sup>e</sup> siècle que date la création du « Grand Théâtre sur la Monnaie », par Jean-Paul Bombarda, conseiller et trésorier-général des Pays-Bas. Au siècle précédent, l'opéra avait été représenté à Bruxelles par des troupes de passage, sur des théâtres improvisés. Le théâtre construit Montagne Sainte-Elisabeth (rue des Comédiens), en 1650, et l'autre érigé quai au Foin, en 1681, avaient fermé leurs portes vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. (Cf. Des Marez, Guide de Bruxelles, Mon. civils, p. 244).

La noblesse assura au théâtre de la Monnaie une vogue croissante au temps de Charles de Lorraine. L'orchestre acquit la réputation d'être un des meilleurs de l'Europe.

Le *théâtre du Coffy*, fondé rue de la Colline, représentait l'opéra, la comédie et la farce italienne. Sa clientèle se recrutait surtout dans la bourgeoisie. (Son souvenir persiste grâce à une petite impasse de la rue des Éperonniers : l'impasse du Coffy).

Des acteurs français venaient fréquemment en tournée à Bruxelles. Et le goût du théâtre était si vif que, maintes fois, des seigneurs bruxellois firent le voyage de Paris pour y assister à une « première ».

### FRANCISATION CROISSANTE DES HAUTES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ BRUXELLOISE

Par le théâtre, plus encore que par les livres, s'accroissait la francisation des hautes classes de la société.

Non par la pression administrative, mais uniquement par le prestige dont, en ce temps, plus encore qu'au siècle précédent, la pensée et la langue françaises jouissaient dans la capitale des Pays-Bas comme ailleurs.

Familiers de la Cour, hauts fonctionnaires, nobles et bourgeois bruxellois subissaient cet ascendant. Tout « se réglait sur le goût parisien » ;

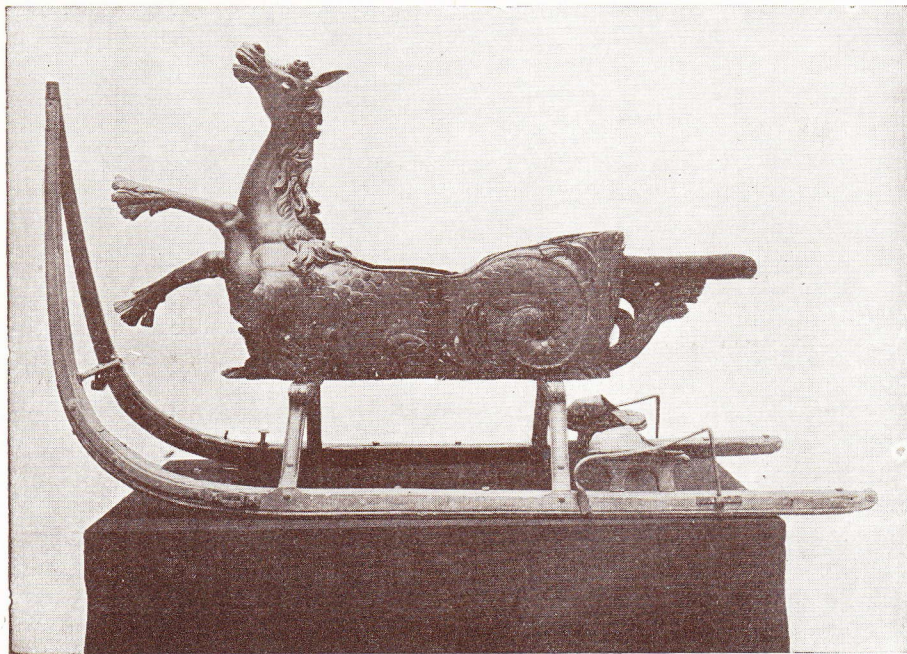


Fig. 172. Traîneau ayant appartenu à la famille d'Arenberg (XVIII<sup>e</sup> siècle). Musée de la Voiture au Cinquanteaire. Cliché prêté par le T. C. B.

Paris était le foyer rayonnant vers lequel chacun se tournait avec ravissement.

On ne se contentait plus d'apprendre à parler le français; on se mit à penser en cette langue.

Mais, si le français devenait ainsi la langue coutumière du « haut de la ville » (1), le flamand restait celle du « bas de la ville ». Le populaire, en effet, conservait l'usage de son idiome traditionnel (Cf. *Het verheerlijkt of opgehelderd Brussel, 1777, eerste deel*, p. 8). Des sociétés d'art dramatique continuaient à se servir du flamand. L'administration locale faisait d'ailleurs de même.

Mais il n'y avait plus de littérature flamande digne de ce nom.

L'avocat bruxellois Verlooy était d'ailleurs à peu près seul à déplorer cette situation. Le remède qu'il proposait était d'instruire le peuple dans sa langue maternelle. (Cf. P., tome V, p. 327, et S. Tassier, in *Revue de l'Université*).

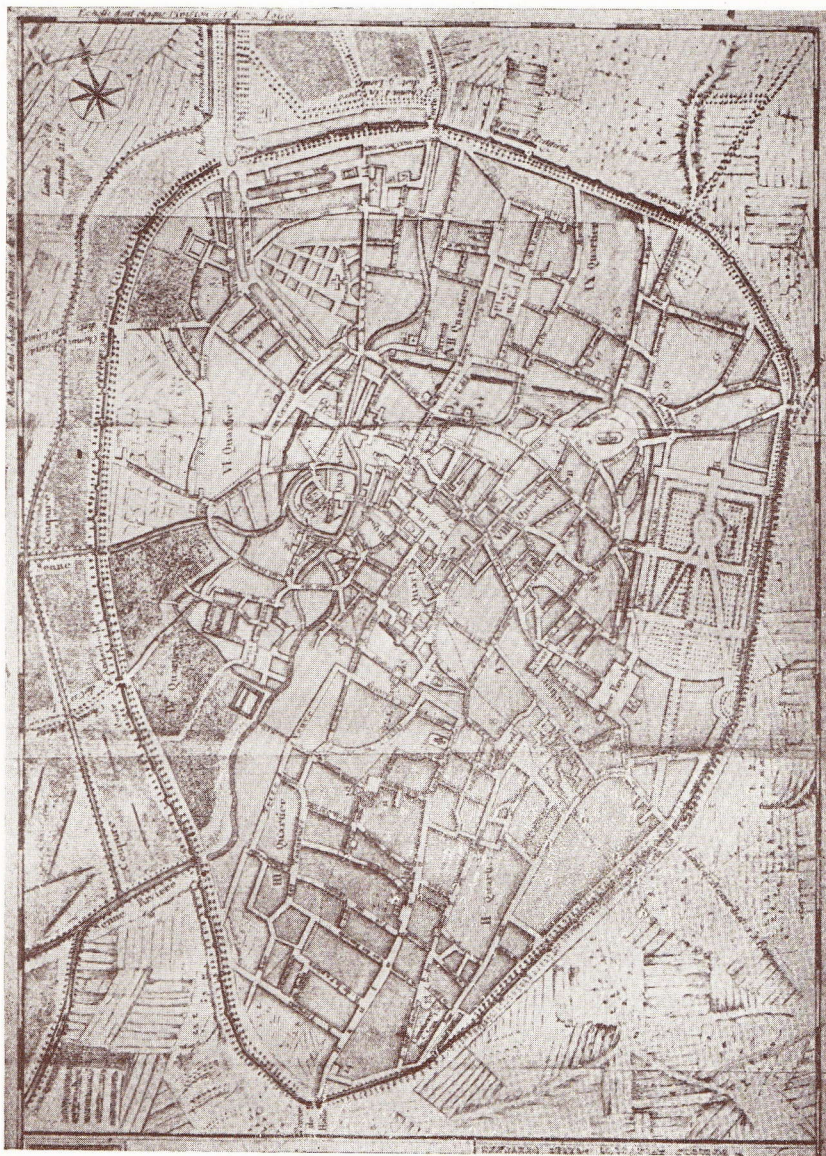


Fig. 173. Plan de Bruxelles en 1783.

(1) Dans la ville haute résidaient alors nombre de grandes familles : le duc d'Arenberg, le prince de la Tour, le marquis de Bournonville, le marquis de Deynze, le marquis de Wemmel, le comte de Chandos, le comte de Figuerola, le comte de Fraula, le comte de Lalaing d'Oudenaerde, le comte de Maldegheem, le comte de Sart, le baron de Celles, le baron de Coenens, le baron de Courières, etc. aux environs du Sablon et de la rue aux Laines; le duc de Croy, le prince de Gavre,

## IV. LES TRANSFORMATIONS DE LA VILLE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

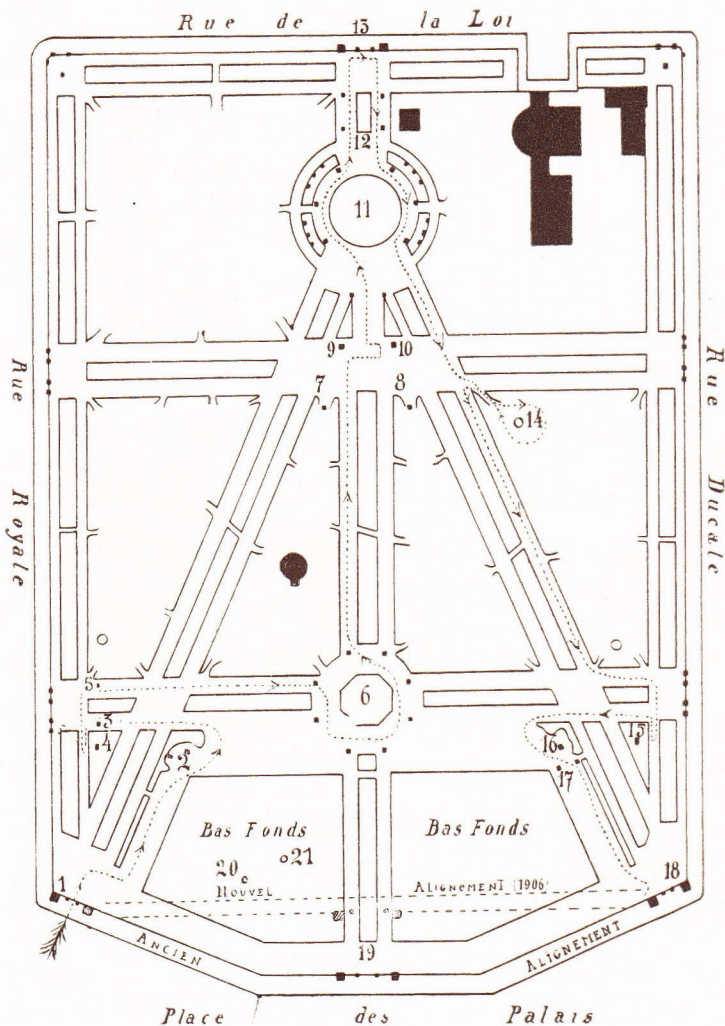


Fig. 174. Plan du Parc de Bruxelles établi sur l'emplacement des anciens jardins de la Cour entre les années 1776 et 1787. — Cliché prêté par le T. C. B.

La construction fut particulièrement active dans le courant de la seconde moitié du siècle. Le « Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens », publié en 1782, dit : « un tiers de cette ville (de Bruxelles) depuis vingt ans, a été rebâti à neuf. La rue Royale et la rue Verte ont été bâties depuis quelques années ».

C'est le quartier compris entre le Coudenberg et le Treurenberg qui subit la transformation la plus radicale. On se rappelle qu'en 1731 un violent incendie avait détruit l'ancien Palais des Ducs de Brabant. La gouvernante Marie-Elisabeth s'établit, à la suite de cet événement dramatique, dans l'hôtel seigneurial bâti, vers la fin du XVe siècle, par Engelbert II de Nassau (Cf. supra, p. 98). L'archiduc Charles de Lorraine, successeur de Marie-Elisabeth acheta le dit *hôtel* et le fit reconstruire *en style Louis XVI*, ne laissant subsister des anciens bâtiments que la chapelle ogivale et la cour intérieure (1). Laurent Delvaux, Gilles Lambert Godecharle et d'autres artistes furent chargés de la décoration sculpturale. Une dizaine d'années plus tard le gouvernement résolut de déblayer les ruines de l'ancienne Cour et d'aménager tout le quartier environnant afin d'en faire une parure digne d'une résidence archiduciale. La

le prince de Rubempré, le marquis de Villa Nova, le comte d'Arberg, le comte de Fonseca, le comte de Mérode, le comte de Robiano, le comte de Tirimont, le baron de Barthenstein, le baron de Charvet, le baron de Provins, etc., entre le Treurenberg et le Coudenberg.

Certains hôtels appartenant à la plus haute noblesse se rencontraient aussi dans des quartiers essentiellement populaires.

(1) Le palais de l'Archiduc abrite aujourd'hui les collections du Musée de peinture moderne.

place Royale se substitua à l'antique place des Bailles et la « warande » des ducs de Brabant fut transformée en un *parc* tracé au cordeau, encadré de rues spacieuses et rectilignes, bordées d'hôtels formant un ensemble architectural d'une symétrie parfaite (1).

Comme pour le palais de l'archiduc, on adopta pour ces hôtels le style Louis XVI.



Fig. 175. Gravure coloriée, de G. M. Probst, représentant la Place Royale de Bruxelles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. — app. au Comte J. de Borchgrave d'Altena. Cliché de la S. R. A. B.

Depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le goût s'était, en effet, profondément modifié. Par réaction contre l'exubérance ornementale du style baroque, les architectes en étaient revenus à la simplicité de lignes de l'antiquité gréco-romaine (d'où le nom de *néo-classique*).

C'est de France que, dans le domaine de l'architecture comme dans celui des idées, vinrent les influences. Le premier qui les subit, à Bruxelles, fut *Cornille Van Nerven*, qui construisit l'aile sud de l'Hôtel de Ville (vers la rue de l'Amigo) et probablement aussi la façade de la maison du Cygne (Grand'Place).

(1) Cf. DM, 1, chap. IX, pp. 199 et s.

Le Viennois *Faulte* et le Florentin *Servandoni*, qui travaillèrent à Bruxelles, le premier à la *Chapelle de la Cour* (place du Musée, à droite de l'entrée du Musée moderne), le second à la transformation des *palais d'Ursel* (Marché au Bois) et *d'Arenberg* (aujourd'hui dit d'Egmont, place du Petit-Sablon), adoptèrent également le nouveau style.

Il en fut de même de Laurent-Benoît DEWEZ, qui conçut les plans de nombreuses églises et abbayes (Uccle, Orval, Andenne, Harlebeke, Florival, Valduc, Floreffe, Gembloux, Heylissem, Bonne-Espérance, Vlierbeek) et, dans la capitale et sa banlieue, travailla à l'*hôtel des Finances* (rue des Sols), au palais de l'archiduc, et à l'abbaye de *Forest* (1).

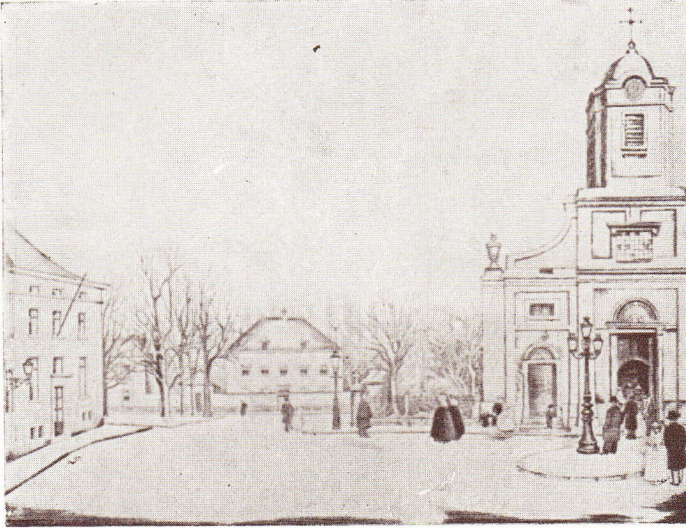


Fig. 176. L'église et la cure d'Uccle. gravure au burin de Suzanne Cocq. Cliché prêté par la *Folklore brabançon*.

(commencée en 1700 et achevée en 1715, sauf une des tours), et de l'*église du Finistère* (rue Neuve).

Ces survivances ne se remarquent plus de tout dans l'*église Saint-Jacques sur Coudenberg*, dont la façade, composée de six colonnes corinthiennes surmontées d'un fronton triangulaire à modillons, est l'œuvre de Barnabé Guimard. Cet édifice offre un exemple particulièrement typique de la conception néo-classique. Sa construction date de l'année 1776.

Ainsi, tout le quartier du « haut de la ville » avait pris figure nouvelle. Dans la ville basse, le quartier résidentiel de la *rue Neuve*, s'était complété par la création de la place *Saint-Michel*, sur l'emplacement d'anciennes blanchisseries. D'importants vestiges du passé avaient dans le même temps disparu du paysage urbain.

Mais l'action décisive fut exercée par le Français *Barnabé Guimard*, établi dans la capitale, de 1765 à 1785. C'est à cet artiste que le Gouvernement confia la direction des travaux de transformation de la Place Royale et du quartier du Parc, écartant Laurent-Benoît Dewez ainsi que FISCO (contrôleur des travaux de la ville) bien que ce dernier eût donné des preuves de son talent en établissant les plans de la *place Saint-Michel* (place des Martyrs actuelle).

Vers le milieu du siècle, le style néo-classique avait complètement triomphé des traditions architecturales nationales.

Avant cette date, des traits du style italo-flamand se maintinrent, notamment dans l'architecture de l'*église des Minimes*

(1) Le portique de cette dernière subsiste encore.

Les trois portes fortifiées de la première enceinte qui subsistaient encore furent démolies : la *Steenpoort*, en 1759, celles du *Treurenberg* (qui servait de prison pour dettes) et du *Coudenberg*, en 1760.

On entama, un peu plus tard, la destruction systématique des portes de la seconde enceinte : en 1782-1783 furent rasées les portes de *Namur*, de *Louvain* et de *Schaerbeek*; l'année suivante celles d'*Anderlecht* et de *Flandre*.

## ASPECT DES VILLAGES DE LA CUVE

Les environs de la ville offraient, à la fin du régime autrichien, l'aspect essentiellement champêtre et bocager d'autrefois. On se le représentera aisément d'après les extraits ci-dessous d'un document de l'époque (1).

*Etterbeek* et *Ixelles* :

« Ces deux faubourgs sont situés hors de la porte de Namur, dans un charmant vallon, où l'on voit quantité d'étangs d'une eau très claire et d'une grande étendue, couverts de cygnes, bordés de beaux arbres et de bocages, qui forment d'agréables promenades aux habitants qui s'y rendent en foule les jours de dimanche et de fête pour s'y délasser des travaux de la semaine. Ils ont avec cet agrément celui d'un grand nombre de cabarets, dont les principaux sont, à *Etterbeek*, le *Morian*, le *Cygne* et le *Roi d'Espagne*, et à *Ixelles*, le *Château* et le *Turc*. Leurs vastes jardins sont ornés d'une infinité de cabinets de charmille, ou d'autres verdure, de ruisseaux, d'allées et de grands arbres où le peuple des deux sexes prend le plaisir de la symphonie et de la danse, comme pour entretenir la gaité qui lui est naturelle..... ».



Fig. 177. La campagne proche de la porte d'Anderlecht au début du XIX<sup>e</sup> siècle, d'après un dessin de P. Lauters.  
Cliché prêté par *Eigen Schoon en de Brabander*.

(1) Le Guide Fidèle contenant la description de la Ville de Bruxelles tant ancienne que moderne, celle de ses Faux-Bourgs et de ses huit Chefs-Mayeries, savoir Vilvorden, Grimberghe, Gaesbecke, Rode, Assche, Merchtem, Campenhout, et Capelle. Ouvrage curieux et utile. — A Bruxelles, chez J. Moris, Imprimeur-Libraire Marché aux Trippes, à la Bible, 1761.

« Est situé hors de la porte de Hal entre le fort de Monterey et le rempart. Ce faubourg qui jouit du droit de bourgeoisie est assez bien peuplé et fournit toutes sortes de légumes et du fruit en abondance... »

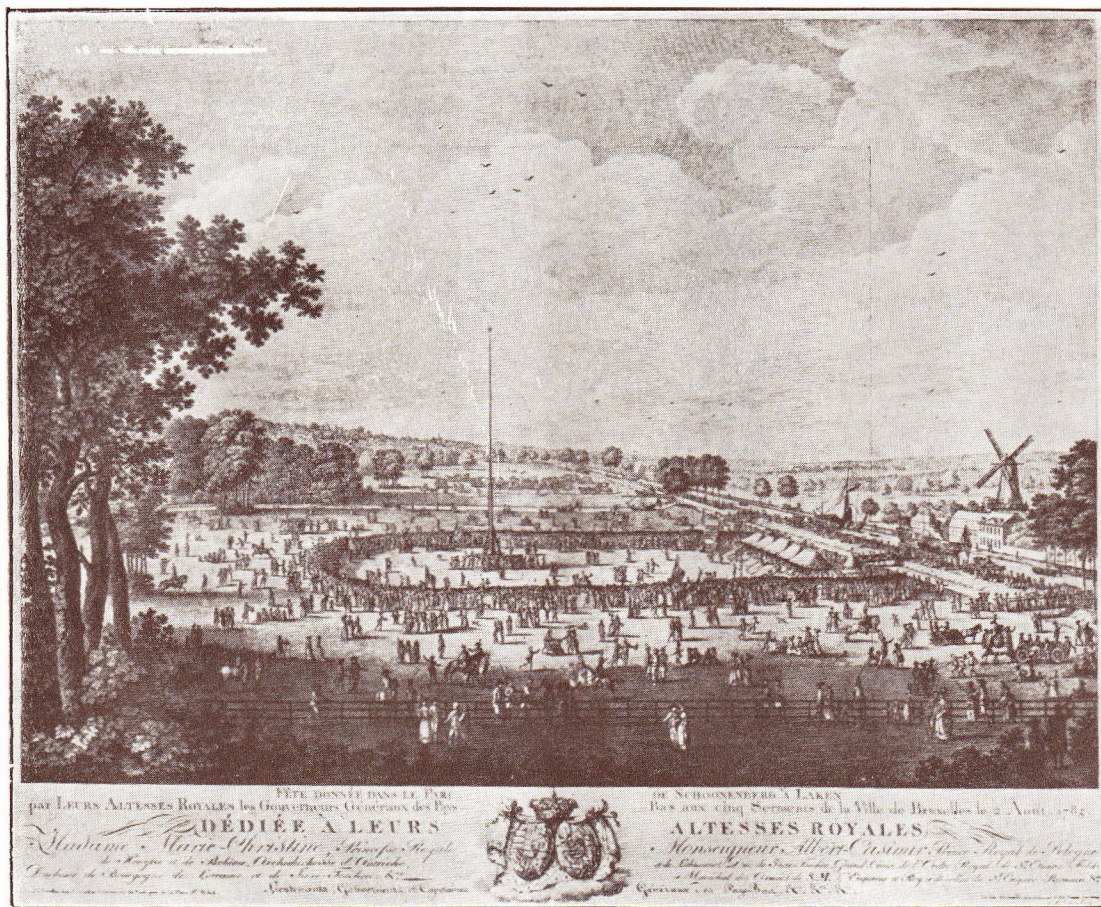


Fig. 178. Fête donnée par leurs Altesses Royales dans le parc de Schoonenberg, à Laeken, en août 1875. — Tir à la perche. Cliché prêté par *Eigen Schoon en de Brabander*.

*Anderlecht* :

« ....Hors de la porte de ce nom, est situé sur la pente d'une agréable colline dans un terrain bien mêlé de bocages, de champs et de prairies, qui s'étendent au long de la rivière (Sene) et d'un gros ruisseau fournissant des pâturages abondants au milieu même de l'été. Ce lieu qui jouit aussi du droit de bourgeoisie, est fort renommé par le beurre excellent qu'on y fait,



et qu'on estime le meilleur du pays. Il est orné de plusieurs belles maisons de campagne, que la nature et l'art prennent soin d'embellir.... »

*Forest :*

« ....Situé hors de la porte de Hal à une demi-lieue de la ville..... Il est très agréablement situé, ayant d'un côté la rivière (Senne) pour bornes et de l'autre l'utilité et l'agrément de plusieurs belles fontaines d'eau vive avec une belle forêt et de grandes prairies entourées d'étangs et de ruisseaux.... »

*Molenbeek-Saint-Jean :*

« ...Jouit du droit de bourgeoisie et contient un assez grand nombre de maisons, qui sont presque autant de beaux cabarets, où les habitants de la ville vont se récréer tous les jours et surtout les jours de fête..... Le terrain y est fertile, peuplé de quantité de très beaux jardins potagers et fruitiers et rempli de plusieurs promenades agréables, ornées de beaux arbres et continuées jusqu'aux fossés de la Ville, qui sont larges, pleins d'eau vive et couverts d'une si grande quantité de beaux arbres qu'on a de la peine à entrevoir les remparts et la porte de la Ville; de sorte que malgré les ardeurs du soleil, on y trouve l'ombrage à toute heure du jour.... »

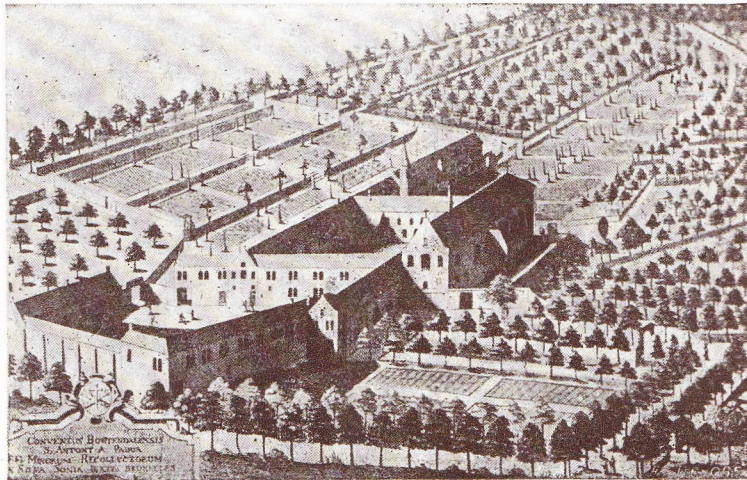


Fig. 179. Le Couvent des Franciscains de Boetendael, à Uccle fondé à la fin du XV<sup>e</sup> siècle; disparu en 1796. — Gravure de R. Blockhuyzen, 1727. Cliché prêté par *Uccle-Centre-d'Art*.

*Koekelberg :*

« ...C'est un des plus agréables endroits du pays. On y trouve un magnifique étang peuplé de cygnes et entouré de beaux jardins, qui appartiennent à de jolies maisons de plaisance, parmi lesquelles on voit un ancien château dans une île très agréable, où l'on a ménagé plusieurs cabinets de feuillage. C'est aujourd'hui un beau cabaret; il y en a plusieurs autres, dont les jardins et les cours sont embellis d'arbres et d'allées de charmille très bien entretenues, entre lesquels les plus charmants sont les suivants, *Le Jardin plaisant, Versailles, Borgerhout, le Duc de Lorraine, l'Eglise des Gueux, le Morian* et le *Roi d'Espagne*. On y voit tous les jours grand nombre de bourgeois, qui s'y vont raffraîchir après leur promenade. »

LOUIS VERNIERS

# BRUXELLES

ESQUISSE HISTORIQUE

PRÉFACE  
DE

**P. BONENFANT**

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

BRUXELLES  
MAISON D'ÉDITION A. DE BOECK  
265, RUE ROYALE, 265  
1 9 4 1

# REMERCIEMENTS

J'AI UNE DETTE DE RECONNAISSANCE ENVERS UN GRAND NOMBRE DE personnes dont le concours me fut infiniment précieux pour la réalisation de l'entreprise dont voici le modeste résultat. Je désire le proclamer dès l'abord.

Du fond du cœur je dis merci à mes amis Paul BONENFANT, professeur à l'Université de Bruxelles et archiviste de la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles, et Eugène COLLIN, chef de division au Service des Archives de la Ville de Bruxelles, dont l'inépuisable bienveillance et la sûre érudition ont grandement facilité mes recherches documentaires dans les dépôts confiés à leur garde.

Je remercie avec la même chaleur mes amis CASTILLE, LAMY et LECLERCQ qui ont bien voulu mettre leurs talents de photographes à mon service, ainsi que MM. GOFFIN, administrateur-trésorier de la Bibliothèque royale de Belgique, LECONTE, conservateur du Musée de l'Armée, LINDEMANS, animateur de la revue *Eigen Schoon en de Brabander*, LODS, du Touring Club de Belgique, MARINUS, chef du Service des Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant, OPDEBEECK, secrétaire de la Radio-Scolaire (I. N. R.), PERGAMENTI, archiviste en chef de la Ville de Bruxelles et VIANE, secrétaire de la société Uccle-Centre d'Art, lesquels m'ont gracieusement prêté nombre de clichés, ornements de cet ouvrage.

J'exprime aussi ma vive reconnaissance à Madame LECONTE, bibliothécaire bénévole de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, dont le zèle souriant et la fidèle mémoire de Bruxelloise m'ont procuré maints renseignements utiles. La Commission Administrative de la dite Société d'Archéologie a bien voulu consentir en ma faveur une réduction du taux usuel afférent aux prêts de clichés. Je lui en sais gré.

LOUIS VERNIERS.

## LISTE DES ABREVIATIONS

- B. 1. — Bonenfant, Paul, Les premiers remparts de Bruxelles (Annales de la S.R.A.B., t. XL, 1936).
- B. 2. — id. Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles  
(Annales de la S.R.A.B., 1934).
- B. 3. — id. La création à Bruxelles de la Suprême Charité (in Rapport annuel de la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles pour 1928).
- B. 4. — id. Le Problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime.
- B. C. — Bulletin communal de la Ville de Bruxelles.
- D. B. — Dubois, A., Les bourgmestres de Bruxelles depuis 1830 (Bruxelles, 1897).
- D. M. 1. — Des Marez, Guillaume, Guide illustré de Bruxelles, t. I., Monuments civils; t. II., Monuments religieux (éd. T. C. B. 1928).
- D. M. 2. — id. Traité d'architecture dans son application aux monuments de Bruxelles (éd. T. C. B., 1921).
- D. M. 3. — id. Le développement territorial de Bruxelles au Moyen Age (étude de géographie historique urbaine); publié par P. Bonenfant et F. Quicke.
- D. M. 4. — id. L'Origine et le Développement de la Ville de Bruxelles. Le Quartier Isabelle et Terarken (Publication du Comité d'Etudes du Vieux-Bruxelles, 1927).
- D. M. 5. — id. L'organisation du Travail à Bruxelles au XV<sup>e</sup> Siècle (Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, t. LXV, Bruxelles, 1904).
- F. 1. — Favresse, Félicien, L'Avènement du Régime démocratique à Bruxelles pendant le Moyen Age (Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, t. XXX, 1932).
- F. 2. — id. La Keure bruxelloise de 1229 (Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, t. XCVIII, année 1934).
- F. 3. — id. Esquisse de l'évolution constitutionnelle de Bruxelles depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1477 (Annales de la S.R.A.B. 1934).
- H. W. — Henne et Wauters, Histoire de Bruxelles (1845, trois volumes).
- P. — Pirenne, Henri, Histoire de Belgique (7 vol.).
- R. A. — Rapport annuel de la Ville de Bruxelles.
- S.R.A.B. — Société Royale d'Archéologie de Bruxelles.
- T. C. B. — Touring Club de Belgique.
- V. 1. — Verniers, Louis, Démographie et Expansion territoriale de l'Agglomération bruxelloise depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle (Bulletin de la Société d'Etudes géographiques, t. V, mai 1935, pp. 79 à 123).
- V. 2. — id. Les transformations de Bruxelles et l'urbanisation de sa banlieue depuis 1795 (Annales de la S.R.A.B., 1934).
- V. 3. — id. La déconcentration urbaine de la Ville de Bruxelles (Mémoires du 1<sup>er</sup> Congrès de Géographie historique, t. II, pp. 311 et ss.).
- V. 4. — id. Les Impasses de Bruxelles (Le Folklore brabançon, Août-Octobre 1934).
- V. K. — Van Kalken, Frans, Les Commotions populaires en Belgique.
- W. — Wauters, Alphonse, Histoire des Environs de Bruxelles (1850-1857; 3 volumes).